

Miami, 7 novembre – On sait que c'est des résultats de l'élection en Floride que dépendra le nom du prochain président de la République américain. À partir de là, commence une longue attente dont "Les Guignols" ont bien mis en scène la gestion médiatique : chaque jour, on voit PPD appeler Ulysse (Gosset, le correspondant américain) pour lui demander : "Alors, rien de neuf ? On vous écoute, Ulysse..." Et l'autre, au fil des jours, de s'énerver un peu plus face à cette demande réitérée de broder sur le "rien". Pourtant, cette attente aurait pu être utilisée pour opérer des éclairages inédits : présenter la myriade de petits candidats qui ont tenté leur chance, interroger le système démocratique américain, revenir sur les causes historiques du système des "grands électeurs" (institué à l'origine pour renforcer le poids des États du sud, esclavagistes)... Mais le système médiatique est devenu tel que ces précieux "pas de côté" se font de plus en plus rares...

Toulouse, 12 novembre – Les médias ne retiennent du congrès national des Verts que les affrontements, les petites phrases assassines, les luttes de tendance... Faut-il les en accuser ? De fait, le décalage est patent entre les grandes urgences écologiques et sociales du moment et l'obsession sur ses enjeux internes du premier parti susceptible d'y répondre. Inévitable rançon de la croissance des Verts, diront certains.

Pas sûr... N'est-ce pas aussi l'insuffisance de leur réflexion sur le rapport au pouvoir qui est ainsi pointée ? Ces vingt dernières années ont montré que l'on pouvait conquérir le pouvoir sans pour autant améliorer sa capacité à faire, ses marges de manœuvre, sa créativité... La mise en œuvre d'une "écophilosophie", qui incarnerait la volonté de "faire de la politique

Qui de nous n'a pas frémi d'horreur devant les images en provenance du Proche-Orient ? Alors que la paix semblait avoir fait des progrès irréversibles en l'espace d'une décennie, la violence et son corollaire presque inévitable – l'apologie de cette violence – ont soudain refait leur apparition. Répression systématique de la nouvelle *intifada* par l'armée israélienne, lynchage de deux soldats de Tsahal par des Palestiniens... nous avons tous ces images en tête avec, sans doute, le souvenir du sentiment de révolte contre la "barbarie" qui nous a alors saisis...

Cette barbarie nous est-elle vraiment étrangère ? Que l'on se souvienne de la cote de popularité de François Mitterrand s'envolant sitôt après les débuts de la guerre du Golfe. La recette fait toujours fortune : rien de tel qu'une violence exacerbée vers un ennemi extérieur pour ressouder une communauté autour de ses dirigeants.

Cet exemple permet de comprendre à quel point un projet politique qui ne prendrait pas en compte nos propres "violences intérieures" serait, à coup sûr, condamné à l'inefficacité. On ne peut pas prétendre donner la priorité aux "biens communs" de l'humanité (c'est le thème auquel est consacré le dossier central de ce numéro de *Transversales Science Culture* et souhaiter que cette humanité reprenne les commandes du monde sans replacer l'homme, et l'homme tel qu'il est, au centre de cette humanité.

Articuler enjeux collectifs et personnels

Pertinente depuis longtemps, la question de l'articulation entre enjeux collectifs et personnels, entre transformation des structures et gestion des émotions, trouve une actualité qui transforme cette question,

Humanisation

par Philippe

jadis simplement "digne d'intérêt", en véritable nécessité. Quatre raisons au moins plaident en ce sens.

1 - Le travail sur les structures, certes indispensable, est confronté à une complexité croissante qui rend de moins en moins opérantes les solutions de type "prêt-à-porter". Du coup, on attend des politiques moins une capacité à diriger et ordonner qu'une aptitude à animer et mettre en musique des changements de plus en plus impulsés par les acteurs multiples de la société civile. À partir de là, la conception traditionnelle du pouvoir devient caduque : à quoi sert de le conquérir (le pouvoir sur...) si cela n'augmente pas la capacité d'agir sur le monde (donc le pouvoir de...) ? N'est-ce pas, du même coup, la conception "guerrière" de la prise de pouvoir et les comportements qu'elle génère – machisme, soif de domination, mépris... – qui se trouve condamnée ?

2 - Les développements récents de l'économie capitaliste de marché conduisent à faire pénétrer les modes de domination dans la tête et l'âme des individus, au cœur de leur vie personnelle. Course au temps, développement de nouvelles formes de peur, "mal-vivre" en tout genre... tous ces phénomènes traduisent bien le caractère essentiellement psychologique et émotionnel qu'a pris l'oppression capitaliste. C'est dire que les réponses et alternatives à ces formes de domination doivent impérativement prendre en compte la dimension personnelle.

3 - La principale "zone de fragilité" de ce capitalisme, dans le même temps, réside dans la place qu'il accorde à l'individu. Zone de fragilité car contradiction insurmontable : d'un côté, les entreprises de la "nouvelle économie" ne cessent d'en appeler à la créativité des personnes,

à leur autonomie, à leur volonté de développement personnel ; de l'autre, elles souhaitent tout autant disposer de "clones", passés au moule de la pensée unique et ayant parfaitement assimilé la nouvelle culture "managériale". Un peu comme si le capitalisme informationnel, faute de pouvoir et de savoir pleinement miser sur la confiance en l'homme, se trouvait en panne pour aller au bout de son projet fondateur. Là encore, on peut postuler qu'un projet politique capable de mettre l'autonomie et le développement de la personne au centre de ses préoccupations, et de proposer un véritable "art de vivre" serait particulièrement bien outillé pour constituer une alternative crédible à ce nouveau capitalisme.

à leur autonomie, à leur volonté de développement personnel ; de l'autre, elles souhaitent tout autant disposer de "clones", passés au moule de la pensée unique et ayant parfaitement assimilé la nouvelle culture "managériale". Un peu comme si le capitalisme informationnel, faute de pouvoir et de savoir pleinement miser sur la confiance en l'homme, se trouvait en panne pour aller au bout de son projet fondateur. Là encore, on peut postuler qu'un projet politique capable de mettre l'autonomie et le développement de la personne au centre de ses préoccupations, et de proposer un véritable "art de vivre" serait particulièrement bien outillé pour constituer une alternative crédible à ce nouveau capitalisme.

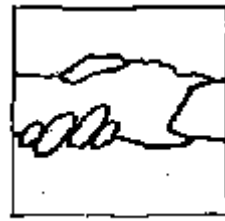
4 - Le "chaos d'enfer de la société de marché" (voir à ce sujet l'article de Jacques Robin en pages 8-11) est devenu tel, et d'une telle évidence, que les rangs de ses opposants ne cessent de grossir. On peut faire le pari que les idées en faveur d'une société et d'une économie plurielles – idées que *Transversales Science Culture* et d'autres professent depuis

une décennie – sont aujourd'hui largement partagées. Mais les querelles intestines, les luttes de pouvoir et les appétits personnels, au sein même des mouvements qui postulent qu'"un autre monde est possible", sont source d'un gâchis considérable face à cette opportunité historique. Un gâchis tel qu'il pourrait empêcher cette majorité d'idées virtuelle de se concrétiser. Notre ennemi, dans les années à venir, sera sans doute autant, sinon plus, nos "démons intérieurs" que la résistance de nos adversaires.

Un fil rouge pour «Transversales»

Nous n'avons plus le choix : si nous voulons





La Haye, 25 novembre – L'échec de la Conférence sur le climat sonne le glas des promesses nées de la précédente réunion de ce type, trois ans plus tôt : les pays développés ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'application concrète du protocole de Kyoto, qui les engage à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Confrontés à l'intransigeance des États-Unis – qui ne jurent que par l'extension du marché des "droits à polluer" –, les Européens ont souffert de leurs divisions internes :

- l'Allemagne a freiné l'avancée des discussions avec les pays du Sud ;
- la Grande-Bretagne a tenté de négocier directement avec les États-Unis ;
- la France n'a pas profité de sa présidence de l'Union pour organiser le travail commun.

L'urgence face aux risques croissants de réchauffement de la planète n'a donc pas suffi à désarmer la logique mercantile. Une raison de plus pour faire de la construction d'une Europe politique, écologique et sociale, un enjeu majeur.

Nice, 6 décembre – À la veille du sommet européen, la contre-manifestation organisée par les syndicats et les mouvements civiques rencontre un vrai succès : des dizaines de milliers de personnes dans la rue pour dénoncer une Europe incapable de s'opposer à la marchandisation du monde. Et ce, malgré le blocage de plusieurs trains, en provenance d'Italie et d'Espagne, par les autorités françaises. Tout un symbole, cette fermeture des frontières pour protéger des institutions européennes qui ne cessent, justement, d'en appeler au nécessaire "démantèlement" des barrières nationales. Et réciproquement : comment les opposants à cette Europe-là pourraient-ils être crédibles s'ils se prononçaient pour de nouveaux replis nationa-

Secrétaire d'État à l'Économie solidaire, Guy Hascoët estime qu'une nouvelle vision de l'économie est en train de naître du constat, de plus en plus partagé, que l'économie de marché est incapable de réguler le développement.

Estimant que seule l'économie plurielle permet d'assurer une logique de pleine activité, il plaide pour sa mise en œuvre aux niveaux national, européen et mondial.

Notre époque mérite une nouvelle hiérarchie des normes. Je veux parler de la nouvelle alliance entre économie et solidarité, entre développement et durabilité, entre éthique et rentabilité. À défaut d'être une nouvelle économie, il s'agit pour le moins d'une nouvelle vision économique. Cette nouvelle vision s'appuie sur une première analyse, ce que l'on pourrait appeler l'illusion libérale. Nombreux sont ceux qui ont cru, notamment depuis la chute du mur de Berlin, que l'économie en général et le libéralisme en particulier constitueraient le moteur central de la création de valeur et de la régulation des rapports sociaux au sein des sociétés et

Ne nous trompons pas d'époque !

par Guy Hascoët

des relations internationales entre pays, voire même l'outil majeur de la démocratisation

Il est devenu nécessaire de changer notre regard, de modifier notre point de vue pour sor-

entrepreneuriales et la stabilité liée à l'adaptation s'appuyant sur une multitude de points d'appui, elle présente trois handicaps majeurs.



Cette dualité entre logique économique et logique sociale signifie implicitement qu'il y a ce qui rapporte et ce qui coûte, ce qui est performant et ce qui est inefficace, ce qui est moderne et ce qui est archaïque.

de certains États.

Et puisque seuls l'économie libérale et le libre-échange international étaient porteurs de développement et de progrès, rien ne devait entraver la globalisation des économies et la concurrence totale entre les acteurs, ni des règles de régulation internationale, ni des dispositions nationales. Je fais ici rapidement allusion au projet de l'Accord multilatéral d'investissement (AMI).

Ainsi, l'intervention publique et la démocratie se sont trouvées délégitimées, pour ne pas dire bafouées. Parfois même il s'est agi, au nom de l'efficacité, de mettre dans le champ concurrentiel ce qui était jusque-là pris en charge par la puissance publique ou le secteur privé non lucratif comme, par exemple, les associations. Or cette vision totalisante de l'économie libérale se heurte à son propre discours : celui de l'efficacité.

tir de cette opposition artificielle entre l'économique et le social. Cette dualité, très largement entretenue, entre logique économique et logique sociale, signifie implicitement qu'il y a ce qui rapporte et ce qui coûte, ce qui est performant et ce qui est inefficace, ce qui est moderne et ce qui est archaïque. Cette dualité factice est devenue quasiment idéologique.

Les trois faiblesses

de l'économie de marché
Force est de constater que l'économie de marché seule ne peut pas réguler le développement ; bien au contraire, la concentration du capital s'est accrue. Les écarts entre niveaux de vie dans chaque pays et entre pays du Nord et pays du Sud se sont accrus, les inégalités ont progressé.

Si l'économie de marché a des avantages indéniables, notamment la libération des initiatives

1 - L'économie de marché ne couvre pas l'ensemble des besoins des populations, ou les couvre très mal. C'est le cas notamment de toutes les activités où la valeur ajoutée réside dans la qualité des relations humaines.

2 - L'économie de marché ne prend pas en compte le long terme ; on peut même dire que l'accroissement considérable du capitalisme financier a fait basculer l'économie dans la dictature de l'instantanéité. Cela pose à l'évidence le problème de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Mais, plus largement, autour de l'enjeu du développement durable, se profile la problématique de la solidarité avec les générations futures.

3 - L'économie de marché ne répond pas aux aspirations de ceux qui souhaitent entreprendre sans pour autant avoir pour objectif de rémunérer un capital. Ceux-là développent avec souplesse des réponses que ni le marché ni l'État ne peuvent porter. En effet, la puissance publique ne peut pas



et ne sait pas prendre en charge la totalité des besoins des populations. Elle a même parfois un rôle d'inhibition de l'initiative ; tiraillée entre sa volonté de contrôler, l'inquiétude de perdre sa légitimité et les attaques du marché, la puissance publique peut avoir tendance à s'arc-bouter sur ses prérogatives.

Extrêmement performants lorsqu'il s'agit "d'industrialiser" la prise en charge de certains besoins ou services, les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, se trouvent être beaucoup moins à l'aise dans la construction minutieuse de réponses à des demandes complexes, localisées, nécessitant souvent une forte capacité d'innovation. C'est toute la différence entre le prêt-à-porter et le sur-mesure.

La modernité se trouve dans la pluralité

Alors ne nous trompons pas d'époque ! Internet ne permettra pas, aujourd'hui, le développement de l'Afrique quand la très grande majorité de la population n'a pas accès à l'eau potable, à l'électricité, au téléphone... Sauf à dire que le développement n'est en fait que l'accroissement des richesses de quelques-uns. Un développement de l'économie de mar-

ché suppose, nécessairement et simultanément, le développement de l'économie solidaire mais aussi de la puissance publique.

C'est en cela qu'il faut une nouvelle alliance. Alors attachons-nous à construire et à reconnaître la pluralité des



L'économie plurielle peut être,

si nous nous y employons,

le nouvel horizon du développement de nos

démarches économiques. Organisons leur complémentarité en refusant l'hégémonie de l'une d'elles, quelle qu'elle soit. L'économie plurielle peut être, si nous nous y employons, le nouvel horizon du développement de nos sociétés. Un développement durable, équitable, performant, rentable, quoi qu'il en soit un développement solidaire.

La pensée unique est archaïque, car dogmatique donc inopérante. La modernité se trouve dans la pluralité. Il convient de construire les espaces politiques qui structureraient la coexistence d'une approche lucrative, productrice de richesses financières et matérielles, aujourd'hui qualifiée de "secteur marchand" ; d'une approche régulatrice, productrice de cohésion garantissant des droits fondamentaux,

c'est la puissance publique ; et d'une approche solidaire, productrice d'activités et d'innovations : c'est le troisième secteur, ou l'économie sociale et solidaire.

À cet égard, la "nouvelle donne", ce n'est pas de déplacer le curseur entre plus d'État et plus de

libéralisme dans un retour – éphémère ? – de situation. Il s'agit bien d'affirmer l'espace démocratique apte à assurer le droit à la pluralité des démarches économiques.

Articuler les différents niveaux territoriaux

1 - Dans l'espace français, il est essentiel de retourner des mentalités qui trouvent logique de saluer par une ristourne de quelques milliards une fusion d'un géant français avec un géant américain et qui mettent moult contrôles suspicieux à l'endroit de ses entrepreneurs non capitalistiques, gueux des temps modernes qui refusent la pensée unique, cette pensée qui veut que l'on récompense le gain individuel et jette l'opprobre sur les valeurs collectives. Ces hussards de la citoyenneté doivent trouver



auprès de l'État l'appui, l'écoute et l'accompagnement que la sphère libérale, globalement, ne saurait leur accorder. Il m'incombe sans doute d'être leur passeur. Ce chantier politique est transversal. Il doit doter tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire des outils qui optimisent leurs initiatives. Si la perspective heureuse du recul continu du chômage de masse doit être saluée, il faut préparer dès aujourd'hui la perspective de la pleine activité, complémentaire du plein emploi.

Dans les bassins d'emploi où le chômage resterait haut comme dans les territoires d'outre-mer, l'économie sociale et solidaire est mieux à même de trouver des réponses. Cela, en soi, justifie que les conditions en soient rassemblées.

2 - L'espace européen, ensuite, doit faire place à cette pluralité. Réaffirmer le rôle de la puissance publique d'abord. Des décisions, comme celle prise récemment en ce qui concerne la libre concurrence pour les voies ferrées, sont idiotes sauf pour ceux qui veulent tout basculer sur les routes. Élargir l'Europe, c'est d'abord la définir politiquement. Les citoyens d'Europe la veulent mais garante des grands acquis démocratiques, sociaux, environnementaux... Ceci appelle un vote sur un texte fondamen-

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif

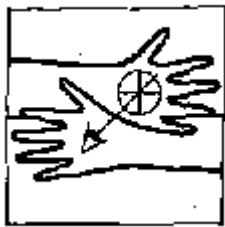
La création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) est l'un des chantiers prioritaires du secrétariat d'État à l'Économie solidaire. Cette création a pour objet de faciliter la production de biens et de services répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale ou solidaire. Il est prévu que ces SCIC puissent admettre comme associés :

- 1 - les salariés de la coopérative ;
- 2 - toute personne physique désirant participer bénévolement à son activité ;
- 3 - les usagers habituels et les personnes qui bénéficient à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative ;
- 4 - les entreprises, quel que soit leur statut, bénéficiant au titre de la future loi d'orientation sur l'économie solidaire d'un agrément du secrétariat d'État à l'Économie solidaire ;
- 5 - toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, qui entend contribuer directement – par son travail ou par un apport en nature, en espèces, en industrie ou par tout autre moyen – au développement de la société coopérative.

Il est prévu, afin de faciliter le passage d'associations au statut d'entreprise et le passage du statut de coopérative simple en SCIC, que la décision prise par une société coopérative, quelle qu'en soit la forme, de se transformer en SCIC n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. Les associations peuvent se transformer en société coopérative ayant une activité analogue.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif issues de ces transformations ont vocation à être de plein droit substituées aux structures antérieures, tant pour leurs droits que pour leurs obligations.

Le nouveau statut devrait être discuté à l'occasion du vote sur la loi de modernisation sociale (à l'été 2001) ou, à défaut, lors d'un débat plus général sur une loi



POINTS DE

L'économie capitaliste de marché s'approprie progressivement l'ensemble des activités humaines. Des relations sociales à la santé et à la culture, la logique marchande est partout présente. Voilà bien un signe décisif de notre entrée dans la "société de marché".

Dans un récent numéro ¹, nous affirmions que la formule favorite de Lionel Jospin : "oui à l'économie de marché, non à la société de marché" était piégée ². Son oubli du terme "capitaliste" après le mot "économie" innocente la formule en la dédouanant de sa part inquiétante. L'utilisation du seul mot marché renvoie à l'existence depuis des siècles des formes débonnaires et utiles des "marchés" traditionnels qui ont permis avec succès l'échange des biens et services qui se faisaient auparavant par le troc. À l'opposé, le capitalisme avec sa logique de puissance, ses fonctions conjointes de production et d'accumulation du capital, sa recherche du profit financier maximum dans les plus brefs délais, sa rationalisation intégrale au mépris de l'humain, joue à fond la célèbre "concurrence", jusqu'à l'exacerbation, entre les hommes, les entreprises et les nations. Il flatte et développe les

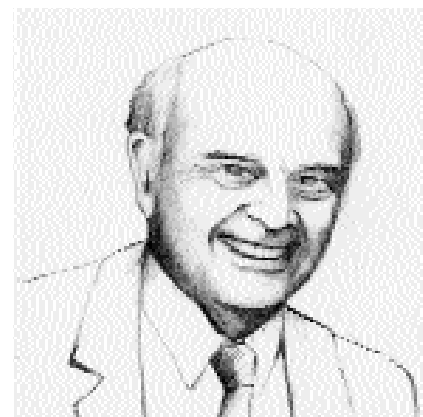
comportements de désir de puissance, de jouissance, de passion pour les "seules richesses matérielles" comptabilisables par le PNB.

Lorsqu'ils étaient élèves à l'ENA, Lionel Jospin et Laurent Fabius ne semblent pas avoir approfondi les travaux éclairants de Karl Polanyi. Dans *La Grande Transformation* ³, critique radicale, parce qu'anthroposociologique, du capitalisme libéral, ce penseur de grande importance, disparu en 1964, souligne avec une rigueur difficile à réfuter comment, depuis les XIV^e et XV^e siècles, l'économie marchande en cours de devenir capitaliste n'a plus dérogé d'une démarche centrale : gérer l'ensemble de la société comme simple auxiliaire de l'économie marchande. Les relations sociales, la terre, la monnaie, se sont encadrées progressivement dans la dictature de l'économie.

Vers la marchandisation de nos vies

Aujourd'hui nous débouchons vraiment dans la "société de marché", car s'appropriant la mutation informationnelle, le capitalisme libéral transforme en marchandises la culture, la santé, l'éducation, bref l'expérience vécue de chacun. Nous souhaiterions que Lionel Jospin

réfléchisse à cette évolution à propos du dernier livre de Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès* ⁴. L'auteur constate, avec des exemples précis et des chiffres incontournables, que "l'économie en réseau" née de la mutation informationnelle donne la prédominance aux conditions "d'accès" aux richesses matérielles et non plus aux valeurs de "propriété". Cette "économie de



services" transforme les biens de toute nature et le temps humain en marchandises. L'évolution du profit en rente financière des services s'empare de la sphère culturelle. Du "tourisme" au "centre commercial" conçu comme espace culturel, des signifiants artistiques aux problèmes du corps, du sport à la connaissance, la privatisation généralisée par l'économie capitaliste de marché contrôle peu à peu les conduites de chacun et les entraîne à une effervescence marchande permanente vers l'illusion éphémère du bien-être

Dans le chaos d'enfer

par Jacques Robin

dans le présent. Nous allons ainsi à grands pas, en Europe, vers le chaos d'enfer de la société de marché.

Cette économie capitaliste de marché semble avoir gagné la partie : aujourd'hui l'immense majorité des citoyens la considère comme inévitable et incontournable. Sans parler du facétieux Alain Minc qui pousse le bouchon loin en écrivant : "l'économie de marché est un état de nature...", les responsables se déclarent contraints de l'accepter. Les "bulletins européens" de France-Info annoncent : « Dans les conditions imposées aux pays de l'Est pour entrer dans la Communauté européenne, il y a bien entendu, à côté des pratiques démocratiques de l'État de droit, le respect de l'économie de marché... ». Il est loin le temps où Michel Rocard s'essayait : « *C'est dans le cadre d'une société démocratique avec marché que nous devons concrétiser nos valeurs. Je viens de dire avec marché et non de marché!* »⁵ Les responsables sociaux démocrates cherchent à limiter les excès de l'économie capitaliste de marché, mais cette dernière reste leur seule perspective. Certes les tenants de l'économie distributive, dans le sillage des propositions de Jacques et Marie-Louise Duboin, proposent une

alternative globale ; elle paraît une perspective pour une période plus lointaine de la vie de l'humanité. Les Verts eux-mêmes, s'ils se démarquent du productivisme, ne livrent que des mesures parcellaires. Bien plus, lorsque aujourd'hui on cite "l'économie plurielle" qui propose d'associer à la logique du marché la logique de l'économie publique et la logique d'une économie sociale et solidaire, c'est toujours avec l'absence de l'autonomie financière et monétaire pour ces autres logiques : c'est une fraction des ressources créées par l'économie marchande qui est détournée pour faire subsister ces autres secteurs. Faute de ne pas aborder la mise en place d'indicateurs qualitatifs des richesses, d'autres modes de comptabilité nationale, et surtout la création d'autres instruments d'échanges monétaires de consommation sans thésaurisation, c'est bien le système monétaire marchand qui reste le maître du jeu et façonne, quoi qu'en dise Lionel Jospin, une société de marché. Le malaise et le "mal-être" ne vont cesser de grandir.

Malaise dans la société de marché

Et pourtant la "croissance est revenue" au secours de l'écono-

mie française et européenne ! La croissance de quoi ? du taux du PNB. Ce type de croissance permet sans doute (temporairement) de diminuer une partie du chômage de masse, dans le cadre du développement de certains secteurs, notamment ceux liés aux nouvelles technologies informationnelles (informatique, biotechnologies, Internet...). Ces nouvelles innovations ne constituent pas une "nouvelle économie", car ces domaines répondent à la logique même de l'économie capitaliste de marché avec dominante financière marquée. Il n'en reste pas moins en France près de 2,5 millions de chômeurs officiels, 1 million de Rmistes et des centaines de millions d'assistés. Cette fameuse croissance aggrave toutefois les inégalités sociales en consolidant la pauvreté et la précarité. Le rapport récent de l'Observatoire de la pauvreté souligne qu'en dix ans, le nombre des "nouveaux pauvres" (avec ou sans travail mais disposant de moins de 3 500 F par mois) est resté stagnant, avec un déplacement du pourcentage en gens âgés et ruraux, vers des plus jeunes et souvent citadins. 3 500 F par mois ! Sans faire état des revenus mensuels d'1 million de francs et plus, pour les stars du



sport, du showbiz et (encore plus nombreux) les membres des réseaux mafieux de la drogue, des armes, des migrations et de la prostitution, l'inégalité économique courante est facile à observer en comparant ces

contenter les sponsors, au risque de troubles pathologiques graves à la cinquantaine. Cet abaissement de la qualité de vie est aggravé par le sentiment général d'insécurité qui sourd de l'atmosphère dans

tion de l'eau potable, les nuisances des déchets sont en relation directe avec le gaspillage des pays industrialisés et l'incompréhension générale est affirmée par l'échec de la conférence de La Haye.



La société de marché mène à un chaos où

le chacun pour soi s'accompagne d'exaltations communes factices rappelant les jeux du

3 500 F aux 80 000 F de revenus réels dont disposent aujourd'hui une tranche notable des ménages. À cher prix d'ailleurs : celui d'un véritable harcèlement dans le travail, capable de déséquilibrer la vie personnelle et familiale. C'est que la compétition est féroce pour défendre sa place, et les méthodes de plus en plus traumatisantes pour "virer" les moins performants.

Toujours plus fort, plus vite
L'utilisation forcenée par les entreprises de formes de CDD (contrats à durée déterminée) et les prétextes de la flexibilité font planer en permanence l'inquiétude et l'angoisse des détenteurs d'emploi. Et que dire de l'acharnement vers la "gagne" de centaines de professions : ainsi prolifère le dopage dans les sports professionnels de compétition, en vue de

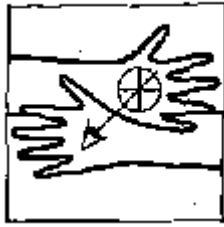
laquelle baigne cette "société de marché" et son slogan : toujours plus haut, plus fort, plus vite.

Nous ne développerons pas ici la question de l'insécurité alimentaire et sanitaire (de la "vache folle" et des OGM, de l'amiante, du saturnisme et du sida...) liée pour la première au productivisme agricole forcené et pour la seconde aux conséquences de l'absence d'application du principe de précaution. Nous ne ferons que citer, quoiqu'elle soit dramatique, l'insécurité, due à notre mépris des réactions de la biosphère à nos agissements inconsidérés : les changements climatiques avec tempêtes et inondations brusques reflètent les premiers clignotants d'un effet de serre en grande partie aggravé par les activités industrielles et comportementales de nos sociétés ; la raréfac-

L'insécurité physique journalière dans les villes, les banlieues et les campagnes est directement liée à la société de marché car la concurrence exaspérée et l'appât de l'argent bousculent toute altérité. Parlons des dangers permanents qui découlent des horaires délirants des camionneurs, d'une maintenance insuffisante dans les transports qu'ils soient ferroviaires, maritimes ou aériens. Parlons des excès de vitesse en liaison avec l'excitation du "résultat à tout prix", des stress psychiques dus à l'emploi prolongé de l'ordinateur et d'Internet.

Parlons des conséquences destructives de territoires abandonnés pour motifs de "performance" économique insuffisante, en particulier dans les services publics : écoles non surchargées fermées, services hospitaliers de proximité déclassés pour non-rentabilité, tournées postales espacées... Le confort et les joies simples de la vie quotidienne s'altèrent.

Parlons avant tout du martèlement du rôle-clé de l'argent, de la publicité pour nous entraîner



à consommer sans cesse afin "d'être le plus beau", de "positiver", d'être "reconnu". Les cours en Bourse publiés toutes les demi-heures finissent par faire croire qu'on y trouve les barèmes de la vie. Les "jeux" organisés dans les *prime-time* des chaînes de télévision sont toujours sanctionnés par l'argent : "Voulez-vous gagner des millions ?" Le marketing, maître de l'appât de la consommation, flatte nos côtés les plus individualistes. En témoigne le mode de lancement de la console

Play-Station 2 sur le thème : venez vite, il n'y en aura pas pour tout le monde. Cette recherche forcenée de l'argent afin de consommer à tout va conduit à la violence physique exercée par des individus esseulés et sans repères.

Comment ne pas constater, hors des statistiques, la montée des agressions de toute nature et cela dès l'école ? Il est impossible de ne pas incriminer le rôle des médias audiovisuels, le cinéma et la télévision par excellence. Pour augmenter l'audimat

(donc la publicité des sponsors), la mort violente est banalisée, l'horreur des agressions physiques primée, au nom de la liberté d'expression. La "société de marché" utilise enfin, en tous lieux et tous milieux, la corruption. En premier chef, cette dernière liquéfie les pratiques de la démocratie.

La société de marché, conséquence inévitable de l'économie capitaliste de marché, mène à un chaos où le chacun pour soi s'accompagne d'exaltations communes factices rappelant les

Israël : la démission des clercs

par Jean

Mon propos n'est pas de porter un jugement d'ensemble sur les raisons et les torts plus ou moins partagés du dernier acte de la tragédie israélo-palestinienne, déclenché à la suite de l'irruption du général Sharon sur l'esplanade des mosquées de Jérusalem, mais de m'interroger sur l'un de ses aspects peut-être les plus lourds de sens : l'effondrement idéologique constaté, à cette occasion, de la gauche israélienne (sioniste dans son immense majorité), y compris de la gauche de la gauche (le Meretz), à l'origine en gros des accords de paix d'Oslo.

Non-sioniste mais observateur et soutien, de longue date, de cette gauche, certes sioniste mais laïque et en opposition ouverte avec l'usage croissant de l'argumentation historico-religieuse dans le règlement du conflit israélo-palestinien, quel a été mon accablement d'assister ces dernières semaines à une sorte de glissement vers la récupération de cette argumentation par ses intellectuels et leaders les plus éminents ! N'alignons pas les noms célèbres, des écrivains Amos Oz à Abraham B. Yehoshua, mais qu'est-ce qui a pu amener des hommes de paix et des intellectuels aussi justement réputés et aussi laïques qu'un historien comme Zev Sternhell ou un juriste comme Claude Klein, parmi d'autres, à invoquer explicitement aujourd'hui, au nom d'Israël, le Mont du Temple, symbole religieux s'il en est,

comme élément de négociation politique avec les Palestiniens ? Un amalgame d'autant moins naïf que depuis la "guerre des six jours", le grand théologien israélien Yehoshua Leibowitz avait condamné catégoriquement toute justification religieuse d'un "Eretz Israël" (grand Israël) biblique par les politiques. Sans doute, comme me le rappelait le chercheur Alain Dieckhoff, faut-il y voir la rémanence d'une contradiction originelle du sionisme, dont l'aspiration moderne et séculière à un État trouvait tout de même sa légitimité ultime dans la Bible. La gauche pourtant avait fait du chemin depuis et Rabin, en affirmant que "la Bible ne doit pas nous servir de cadastre", annonçait, avec les accords de paix d'Oslo, le compromis territorial nécessaire sur Eretz Israël et ses lieux saints.

Il faut croire que la dissociation n'avait pas été faite vraiment, au moins pour Jérusalem, et que la confusion est revenue. En tout cas, cette régression du langage politique, ce "retour du refoulé", risque d'être désastreux. Car quelle paix juste, dans la constitution d'un véritable État palestinien à côté d'Israël, est-elle concevable sans que les réalités politiques démocratiques d'aujourd'hui – celles des droits de l'homme – ne prennent le pas sur le religieux ? On peut dès lors nourrir les plus grandes inquiétudes d'avenir quant aux conséquences pour la paix de cette démission intellectuelle des clercs



SOMMAIRE

Ambiguïtés et vertus
du "patrimoine"
*par Martine Rèmond-
Gouilloud*
p. 14

«L'humain doit rester
indisponible»
*Un entretien avec Bernard
Edelman*
p. 16

Des "global commons"
aux "communaux"
par Jean Chesneaux
p. 17

«Réformer le système
des Nations unies»
*Un entretien avec Stéphane
Hessel*
p. 18

Pour une Autorité mondiale
de l'eau
par Riccardo Petrella
p. 22

L'information et la
connaissance sont des biens
publics mondiaux
par Philippe Quéau
p. 24

L'humanité est-elle un bien
pour elle-même?
par Patrick Viveret

Qu'advierait-il de notre planète si des biens tels que l'eau, la biosphère, le génome humain, le savoir et la connaissance ou les valeurs de l'humanité elle-même se retrouvaient happés dans un processus de marchandisation systématique ? Une telle hypothèse n'a, hélas, rien d'alarmiste : l'incapacité de l'Europe à contraindre les États-Unis à prendre des mesures efficaces contre l'effet de serre, la mainmise de quelques grands groupes sur les principaux canaux de production et de distribution de l'information ou l'ouverture progressive à la brevetabilité du génome humain témoignent, chacun à leur manière et dans des sphères distinctes, de la réalité de ces risques aujourd'hui.

Face à ce péril majeur, l'idée d'une reconnaissance que ces "biens communs" font partie du patrimoine de l'humanité s'est peu à peu imposée, dans des cercles de plus en plus larges. Mais le constat ne suffit pas, sauf à prendre le risque de le laisser dégénérer en vœux pieux. La marche forcée vers la mondialisation de l'économie capitaliste de marché est telle qu'elle impose, en face, de mettre en place les indispensables régulations au niveau de la planète. Là où le pouvoir traditionnel des États-nations semble peu à peu se transformer en impuissance, il faut construire les outils d'une gouvernance démocratique mondiale.

À défaut de pouvoir traiter de manière exhaustive l'ensemble de ces "biens communs de l'humanité", nous avons choisi de privilégier trois angles d'approche afin de mieux éclairer certains aspects de ce vaste sujet.

1 - Le premier type d'éclairages porte sur le

Des biens communs de l'humanité



choix du vocabulaire utilisé et, au-delà des termes eux-mêmes, sur ce qu'ils induisent quant à la manière d'appréhender le problème. En introduction de ce dossier, Martine Rémoud-Gouilloud pointe les nombreuses ambiguïtés de la notion de "patrimoine", du moins dans son acception juridique. Un autre juriste, Bernard Edelman, traitant de la nécessaire protection du génome humain et de la biodiversité, va plus loin dans le questionnement : plutôt que de parler de "biens", fussent-ils communs à toute l'humanité, ne conviendrait-il pas d'évoquer des "valeurs" et d'appeler à la rescousse des notions juridiques telles que l'"indisponibilité", barrière bien plus efficace contre les risques de marchandisation du corps humain ? Quant à Jean Chesneaux, il est allé fureter du côté de l'étymologie anglo-saxonne pour réhabiliter l'ancienne notion de "communaux".

2 - Le second type d'éclairages porte sur les réponses institutionnelles qu'appellent les questions posées. Dans un entretien, Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France à l'ONU, estime que le système des Nations Unies, mis en place après la dernière guerre pour garantir les droits de l'homme, peut fournir le cadre *ad hoc*. A condition que les institutions chargées de la protection et de la sauvegarde de ces biens – à créer ou à adapter selon les cas – trouvent une nouvelle légitimité, tant par leur composition que par les moyens dont elles disposent. Parmi ces outils, la mise en place d'un "conseil de sécurité économique et social", idée déjà avancée par certains politiques, constitue naturellement une pièce maîtresse. Dans le domaine de l'eau, Riccardo Petrella plaide pour la mise en place d'une "Autorité mondiale". Philippe Quéau, lui, énumère la liste, impressionnante, des régulations indispensables à mettre en œuvre au

niveau mondial pour permettre un "accès universel" à l'information.

3- Le troisième type d'éclairages porte sur la relation de l'humanité à elle-même dans ce singulier chantier. Pour reprendre les termes de l'interrogation posée par Patrick Viveret, « *l'humanité, dont il s'agit de sauvegarder les conditions de survie et de développement, est-elle pour elle-même un bien ou un mal ?* ». C'est toute la question de notre "inhumanité" qui est ainsi posée. Mais aussi celle de notre rapport personnel, presque intime, à ces éléments communs de l'espèce humaine. Comment, en effet, prétendre combattre l'appropriation marchande de ces biens publics si chacun d'entre nous, dans sa vie quotidienne, ne combat pas les effets toxiques de la volonté de puissance et d'accaparement ?

Ce dossier de *Transversales Science/Culture* ne constitue qu'une première ébauche autour de ce thème des biens communs de l'humanité. Pour aller plus loin, il faudrait, par exemple, répondre à l'inquiétude légitime des Nations unies face à la criminalisation croissante de l'économie : pourquoi ne pas mettre en place des structures chargées de traiter les grands problèmes de la drogue, de l'armement, de la prostitution au niveau mondial au lieu de s'en remettre aux seuls accords bilatéraux ?

Dans la mise en place progressive d'une gouvernance démocratique mondiale, la constitution de grands ensembles géopolitiques régionaux, tels que l'Europe, apparaît comme un niveau intermédiaire indispensable... à condition que ces blocs sachent dépasser la tendance, encore prépondérante, à se réduire eux-mêmes à de simples zones de libre-échange. De même, les nouveaux mouvements de la société civile, qui se reconnaissent et se struc-



Ambiguïtés et vertus du “patrimoine”



par Martine Rèmond-

Proposant un regard nouveau sur l'homme et les choses, le patrimoine vient à point suppléer les déficiences de la propriété. Car, il faut bien l'admettre, notre concept phare, absolu, exclusif, perpétuel, semble aujourd'hui dépassé. Face au souci croissant du bien commun, la propriété ne suffit plus, ne convainc plus, ne convient plus.

Confrontée à un monde toujours plus abstrait, elle est devenue commerciale, intellectuelle, artistique ou littéraire, et ce droit, réel par essence, se dématérialise et, perdant sa substance, perd son sens.

À l'ère du virtuel et de l'instant présent, il ne s'agit plus de posséder des biens, mais d'accéder à des services, places de train, informations, réseaux...

Du droit réel, rapport direct à la chose, l'intérêt se déplace sur le droit de créance, rapport entre personnes. C'est *L'Âge de l'accès*, constate Jeremy Rifkin¹.

Le patrimoine pourrait permettre cette refondation. Mais... de quoi s'agit-il ?

« Il est la pierre et l'or que l'on transmet devant notaire ; mais aussi la lune, le fond des mers, le château de Versailles, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité biologique et les chansons et fromages du terroir. Ces jours-ci, l'auguste référé-

rence bourgeoise investit tout.

Cependant, la force de séduction du concept n'a d'égal que son ambiguïté. Ainsi, patrimonialisée, la chose intègre la sphère marchande : pourvue d'une valeur pécuniaire, elle peut être vendue, léguée, garantir des dettes ; la voilà devenue objet d'échanges. Observons pourtant les choses que l'on dit faire partie du patrimoine. (...) Dans chacun de ces cas, l'appellation, signe d'un attachement particulier à la préservation du bien en cause, vise précisément à le soustraire aux appétits privatifs. (...) Comment le même concept peut-il à la fois favoriser l'insertion d'une chose sur le marché et l'en soustraire ? D'un côté faciliter sa transmission, de l'autre l'empêcher ?

Cette contradiction n'est que l'une des zones d'ombre qui brouillent la vision du patrimoine dans la pensée contemporaine. Entre les valeurs qu'il vise à transmettre, les finalités poursuivies – nostalgie du passé ou appétit du futur –, le patrimoine se décline-t-il bien de la même manière ? S'agit-il de protéger pour transmettre, ou de transmettre pour protéger ? Contenu, statut, fondement, tout dans ce concept pose problème, et jusqu'à l'esprit qui l'anime. Car enfin, comment concilier l'élan solidaire inspirant le souci du patrimoine commun de l'humanité et la satisfaction jalouse du nanti assis sur son tas d'or ? Le patrimoine est de ces notions qui vont de soi, mais qui, à mesure que l'on s'efforce de les préciser, se déroberent. (...) À ces hésitations savantes, l'écologie ajoute de nouvelles raisons de perplexité. Après les monuments historiques et les œuvres d'art, de culture en nature, le patrimoine est devenu affaire d'environnement. Porté par la vague écologiste des années 1970, le “patrimoine commun de l'humanité” a fait irruption dans le droit international. Cependant, si la solidarité



entre habitants de la planète donne assurément à la formule des vertus incantatoires, ses qualités juridiques sont moins évidentes. Quel rapport, s'interroge-t-on, entre le fond des mers, gâteau de nodules, dont le traité de Montego-Bay de 1982 organise le partage, et la notion qui vise au contraire à interdire ce partage ? Tout cela est vrai. Mais pourquoi s'en inquiéter ? L'ambiguïté de la notion, loin de la priver d'intérêt, en fait sans doute toute la richesse. Risquons en effet une hypothèse. Le patrimoine demeure ce qu'il n'a jamais cessé d'être : un coffre, où chaque époque serre ses valeurs en vue de les perpétuer. (...) Cette superposition de sens contradictoires, fouillis confus à nos yeux parce que nous manquons de recul, pourrait être l'amorce d'un changement de priorités de notre société inquiète ; et ce meilleur de nous-mêmes qui, nous tenant à cœur, mérite d'être transmis, n'être plus la pierre et l'or ; ou plus seulement, ou plus pour tout le monde. (...)

Un lien entre l'avoir et l'être

Le patrimoine n'est pas destiné à l'individu mais à la pérennité du groupe ; le gérer est une mission confiée au sage, chargé de s'en acquitter "en bon père de famille", comme disent les juristes. Famille dans la tradition chrétienne, tribu, nation dans l'idéal révolutionnaire, humanité dans l'imaginaire écologique, chaque groupe sacralise le concept et honore le sage qui l'incarne. Voilà pourquoi le concept, loin de se limiter au seul domaine de l'avoir, représente un trait d'union entre l'avoir, bénéfice concret de la ressource, et l'être qui lui confère sa finalité et par là même sa dignité. (...)

Patrimoine et propriété

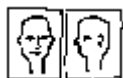
La propriété (...) tire sa force de ce qu'elle satisfait deux instincts humains essentiels : la peur de manquer et l'appétit de puissance. D'un côté, la peur de manquer, inscrite au fond de toute conscience, stimule le goût d'entretenir, de préserver pour réserver l'avenir ; le concept de patrimoine lui correspond. De l'autre, la soif de domination s'exprime dans l'objet possédé comme moyen de maîtriser et d'exclure ; à l'extrême, elle porte à corrompre, écraser, briser. Sa légitimité renforcée par le Code civil, elle pousse à détruire ce que la peur de manquer porte au contraire à préserver. Il s'agit donc d'aider l'ange à avoir raison de la bête : le patrimoine en appelle à la raison, tandis que la propriété laisse libre cours à la passion. Pour se tirer du piège ainsi tendu, il faut admettre une distinction entre les choses, objets de droits. Certaines, de fabrication humaine, ou facilement renouvelables, relèvent de la propriété au sens absolu du Code civil. C'est le domaine de la consommation. (...) À l'opposé, les choses répertoriées comme patrimoine appellent un régime distinct, propre à préserver leur intégrité, surtout leur capacité à se pérenniser dont la perte serait irréversible. (...)

Le patrimoine vecteur-facteur d'humanité

(...) La réinvention actuelle du patrimoine fait figure de réaction contre l'individualisme ambiant. Tournée vers la communauté, la démarche est-elle pour autant altruiste ? Servir un groupe est une manière de s'y inscrire ; et le bien commun, pour être nôtre, n'en est, après tout, pas moins mien. La démarche n'est donc ni altruiste ni égoïste : elle est identitaire. Et l'on voit que l'opposition entre le patrimoine



«L'humain doit rester "indisponible" !»



Un entretien avec Bernard Edelman

Juriste, Bernard Edelman est spécialisé

La notion de "patrimoine", pertinente lorsqu'il s'agit de réguler les ressources naturelles, devient dangereuse dès qu'on l'applique à l'humain, car cela revient à le mettre dans la sphère du commerce.

Transversales Science/Culture : Vous êtes sceptique face à la notion de "patrimoine" de l'humanité. Pourquoi cette position ?

Bernard Edelman : Concernant d'abord l'humanité, cette manière de dire qu'un bien lui appartient tout entière aboutit à "sanctifier" une chose du seul fait de la qualité de son propriétaire. Mais cette sacralisation débouche sur un effet de brouillage. Quand on examine en détail les traités signés pour protéger ces "biens communs de l'humanité", on s'aperçoit qu'ils ne font rien d'autre que d'en organiser une gestion rigoureuse, dans laquelle chacun tente d'obtenir sa portion du gâteau. Loin de s'opposer à la logique du marché, ils l'organisent en répartissant les parts entre États.

C'est assez logique. Car la seule souveraineté reconnue reste celle des États. Même les droits de l'homme sont nés dans ce cadre, afin de protéger les citoyens des excès de la puissance étatique. Passer des droits de l'homme aux droits de l'humanité suppose un changement de para-

digme. Parler de "patrimoine commun de l'humanité" exigerait, au préalable, de mener tout un travail juridico-historique afin de voir dans quelles conditions cette notion d'humanité est apparue dans le droit : je crois que ce sont les "crimes contre l'humanité" qui ont provoqué le déclic... C'est d'ailleurs dans ce domaine que l'on observe le seul exemple d'une régulation mondiale non étatique : celui des tribunaux pénaux internationaux. Il y a peut-être là l'ébauche de ce que pourrait être une représentation non étatique de l'humanité.

Mon scepticisme porte aussi sur le terme de "patrimoine" : quelque chose que l'on doit transmettre, donc gérer. Si c'est un patrimoine fragile, il faut faire en sorte qu'il puisse se renouveler et se reproduire pour être transmis en bon état. D'où la nécessité d'une gestion "en bon père de famille", comme on dit ! Et les gestionnaires légitimes, bien sûr, ne peuvent être que les États. Parler de "biens communs" n'est pas plus satisfaisant, car on reste dans le domaine de la gestion. Si l'on veut vraiment arracher des choses à la sphère du commerce, je préfère parler de "valeurs de l'humanité".

Plus généralement, avant d'imaginer des modes de préservation, il faut s'efforcer de qualifier ce dont on parle : les caractéristiques de l'eau et celles du génome humain, par exemple, me semblent profondément différentes. L'eau constitue un bien disponible dont il faut organiser la gestion intelligente et rationnelle. Partout où il y a ressources et richesses, il faut réguler. Mais appliquer à l'humain le régime des ressources naturelles revient à le transformer en ressource.

TSC : Quels concepts juridiques vous semblent pertinents en ce qui concerne le génome humain ?



B. E. : Le droit dispose de concepts qui échappent à la sphère du commerce. Par exemple, l'«indisponibilité»: le droit affirme clairement que l'on ne peut pas disposer librement de son corps ou de son état civil. L'article 16-1 du Code civil réaffirme que «le corps humain est inviolable», donc il ne peut pas faire l'objet d'un droit patrimonial.

En estimant qu'un organisme vivant génétiquement modifié pouvait être breveté, la Cour suprême des États-Unis, en juin 1980, a aboli la frontière absolue que l'on dressait entre l'inanimé – brevetable – et l'animé – non brevetable. Depuis, la brèche ainsi ouverte n'a cessé de s'élargir. Ainsi, la directive européenne de 1998 sur les biotechnologies stipule qu'un gène est brevetable à partir du moment où l'on peut décrire ses fonctions : cela revient à breveter une simple découverte !

TSC : Ce qui tourne le dos aux principes de la propriété intellectuelle ?

B. E. : Toute la propriété intellectuelle repose sur la distinction entre invention et découverte. Christophe Colomb a découvert l'Amérique, mais il ne l'a pas inventée : il ne peut donc la breveter ! À partir du moment où l'on dit que de simples découvertes, tels les gènes, peuvent être brevetées, on les fait entrer dans la sphère commerciale : c'est la vision mercantile qui s'impose.

De plus, si la simple description d'un gène peut être brevetée, qu'advient-il des recherches scientifiques ultérieures portant sur ce gène ? Elles pourront seulement faire l'objet de brevets de dépendance. Ce qui revient à mettre le savoir scientifique sous la coupe d'activités sans réelle démarche inventive.

TSC : Que pensez-vous des progrès du dia-

Des global commons aux

Global commons : devenue banale pour définir les enjeux de la crise écologique mondiale, cette référence anglaise cherche son équivalent français.

Mot à mot, il s'agit des choses naturelles dont l'ensemble des sociétés du globe ont l'usage en commun, ainsi l'air, les eaux, les espèces vivantes... *Commons* est un terme d'une riche polyvalence. Un, ces entités sont vitales : tous doivent respirer, boire...

Deux, ce sont des références génériques : l'ensemble du genre humain doit y avoir accès à qualité.

Trois, elles sont l'objet d'un droit d'usage fondé sur le vécu social, pratique.

Quatre, la relation entre ces «choses communes» et les sociétés humaines est collective dans son principe même. Dans la tradition anglo-saxonne, *commons* désigne les forêts, prés, terrains vagues dont les villageois disposaient en commun, et qu'au cours des siècles ils ont défendus avec acharnement – souvent sans succès.

Ces *commons* sont une catégorie de droit coutumier, et non des «en soi» absolus comme la propriété privée du droit romain.

En anglais, ce terme resté familier offre une connotation culturelle



positive. .../...
.../... Les choses sont différentes en français. Les “communaux”, bien vivants naguère en milieu rural – ainsi les bois –, sont devenus une référence vieillie, sinon déconsidérée dans notre culture juridique. “Nul n’est tenu de rester dans l’indivision”, a tranché notre Code civil. Alors que, dans l’état de dégradation de notre écosphère, c’est bien “dans l’indivision” que nous pourrions nous sauver. Faut-il traduire global commons par “biens naturels planétaires”, au risque d’en faire des “biens” aliénables, livrés à tous les trafics ? Ou par “patrimoine naturel commun”, ce qui nous rabattrait sur une patrimonialité abstraite, mal intégrée à la pratique sociale concrète ? Pourrions-nous innover en proposant “communaux de l’humanité”, donc en transposant vers l’avenir, et à l’échelle du globe, une pratique locale devenue désuète ? Nous sommes à la fois, a expliqué Hans Jonas, bénéficiaires de ces communaux planétaires et responsables de leur maintien en bon état ; les anciens paysans, eux aussi, étaient à la fois bénéficiaires et responsables de leurs prés et de leurs bois. Parler de ces nouveaux communaux, c’est encore se rappeler que “le monde n’est pas à vendre”, et surtout pas ses eaux, son air, sa biomasse n

«Réformer le système des Nations Unies»



*Un entretien avec
Stéphane Hessel*

Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France

Face aux risques de marchandisation généralisée, la protection de certains “biens essentiels” de l’humanité devrait relever de la responsabilité des institutions mondiales créées après la dernière guerre. Mais ces organisations doivent voir leur légitimité renforcée par leur composition et les moyens qui leur sont alloués.

Transversales Science/Culture : On évoque de plus en plus souvent la nécessaire protection des “biens communs” ou “patrimoines” de l’humanité. Quels sont les éléments, naturels ou culturels, qui vous semblent relever de cette notion ?

Stéphane Hessel : Les progrès foudroyants de la mondialisation économique ont conduit à une marchandisation des principales ressources naturelles et intellectuelles de la planète au profit des détenteurs des richesses accumulées et des pouvoirs de décision politique et financière. De ce fait, l’accès aux biens essentiels – c’est-à-dire la protection des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans les textes fondateurs des Nations unies – n’est



plus assuré pour ceux que ce processus a marginalisés : les peuples des pays non industrialisés et les exclus du progrès social dans les pays "nantis".

Ces biens essentiels, que l'on peut appeler "biens communs" ou "patrimoine" de l'humanité – l'eau, la nourriture, la santé, l'éducation, le logement, l'information, le génome humain, la créativité culturelle... –, doivent impérativement être protégés contre cette marchandisation.

C'est ce à quoi devraient tendre les institutions mondiales créées après la dernière guerre, qui n'ont pas seulement la responsabilité du maintien de la paix et du règlement des conflits, mais aussi celle de la lutte contre toutes les inégalités et toutes les discriminations. Car les règles de gestion et de répartition de ces "biens communs" ne peuvent plus se faire au niveau de chaque État, même du plus puissant : c'est à l'échelle mondiale qu'une concertation et une régulation s'imposent. Elles seules permettront, par exemple, aux paysanneries, qui représentent aujourd'hui un milliard et 300 millions de personnes, de préserver leur ancrage écologique et social. Ce qui exige, comme cela a été proclamé maintes fois par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qu'un équilibre soit trouvé entre agricultures vivrières et agricultures d'exportation, entre marché mondial et protection régionale.

TSC : Pensez-vous qu'il faille inventer de nouvelles institutions, plus légitimes, afin de réguler, gérer, sauvegarder ou développer ces biens communs de l'humanité ?

S. H. : Je ne le crois pas. Le XX^e siècle nous a donné des outils extraordinaires, il s'agit simplement de mieux les utiliser pour

répondre aux aspirations du XXI^e siècle. Depuis cinquante ans, avec les Nations unies, nous disposons d'une organisation mondiale, déclinée en grandes institutions et agences thématiques, qui vise précisément à assurer la protection des droits de l'homme et des biens communs de l'humanité. Ces institutions ont le mérite d'exister, le problème c'est qu'elles ne fonctionnent pas de manière satis-



«Il faut parvenir à doter les institutions internationales de ressources adéquates et envisager des modes de taxation internationale.»

faisante. Les principaux freins renvoient, naturellement, à des questions de pouvoir et d'argent : le pouvoir dans la mesure où, dans de nombreux pays, la faiblesse des procédures démocratiques éloigne les dirigeants des impératifs de l'intérêt général ; et l'argent dans la mesure où les logiques du profit, de la productivité et de la consommation vont à l'encontre de nombreuses propositions visant à préserver la planète.

On a laissé le système des Nations unies s'éclater entre des institutions très segmentées. Chaque agence multilatérale poursuit ses propres objectifs, sans concertation avec les autres et sans réelle possibilité d'arbitrage. Les institutions financières, dont la norme est le respect des équilibres favorables aux États créanciers, ne tiennent pas compte des impératifs sociaux dont l'Organisation mondiale du travail, l'Organisation mondiale de la santé ou l'Unesco sont les porte-parole impuissants.

Par ailleurs, ces institutions se sont progressivement transformées en "boutiques" lourdes



DES BIENS COMMUNS MONDIALE

à gérer. En même temps, elles disposent de ressources très limitées pour assurer leurs missions : c'est le cas de l'Unesco, par exemple, dont les moyens sont beaucoup trop faibles par rapport aux enjeux de la culture et de l'éducation à travers le monde ; ou encore de la FAO qui se trouve vite prise au dépourvu dès qu'une difficulté majeure, imprévue, apparaît dans une région du globe.

Il faut parvenir à doter les institutions internationales de ressources adéquates, sûres et prévisibles : les contributions des États n'y suffisant sans doute pas, il faudra bien envisager des modes de taxation internationale (par exemple, une taxe sur l'utilisation des ressources communes de l'humanité).

TSC : Comment pourrait-on réformer ces institutions pour qu'elles fonctionnent de manière plus satisfaisante ?

S. H. : Ces institutions devraient voir leur légitimité renforcée par leur composition et les moyens qui leur sont alloués. Prenez l'exemple de la FAO : elle est mal composée, mal dirigée, ne dispose pas de moyens suffisants et n'est pas pleinement soutenue par les États membres. Comme souvent, les États tiennent à garder une large part de leurs prérogatives. C'est d'ailleurs un paradoxe : autant les États sont prêts aujourd'hui à abandonner une part de leur pouvoir aux forces économiques globalisées, autant ils rechignent à le faire vis-à-vis d'une régulation politique mondiale.

Regardez la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro : elle a été d'un excellent niveau, les gouvernements ont discuté de manière intelligente, les ONG ont représenté une force de pression inédite et efficace, tout cela a donné naissance à l'Agenda 21, qui énumère toutes les politiques à mettre en œuvre pour préser-

ver l'environnement et promouvoir le développement, mais, jusqu'ici, les États membres n'ont pas mis ces politiques en pratique !

À leur création, les Nations unies ont entériné deux principes majeurs : celui d'accepter tout



«Autant les États sont prêts

à abandonner une part de leur pouvoir aux forces

économiques globalisées,

autant ils rechignent à le faire vis-à-vis

le monde et celui de respecter intégralement la souveraineté des États. On ne peut donc progresser vers la voie d'une régulation mondiale qu'en s'appuyant sur la volonté des États membres. Le problème, c'est qu'aujourd'hui cette volonté n'est pas au rendez-vous. Ce qui monte, en revanche, c'est une volonté populaire élargie, une mobilisation accrue des sociétés civiles qui ne supportent plus d'être coincées entre les nécessités de l'économie mondialisée et des institutions politiques nationales qui ont peur de tout changement susceptible de les remettre en cause. Seattle, Prague, le prochain Forum social mondial de Porto Alegre marquent les étapes de cette émergence d'une société civile mondiale, qui prend d'ailleurs des formes nouvelles, différentes des ONG traditionnelles. Les gouvernements commencent à comprendre qu'il va leur falloir lâcher du lest. Tout cela fournit un contexte favorable à la mutation des institutions internationales, afin qu'elles soient davantage en mesure de remplir leurs objectifs.

TSC : Quelles seraient les principales réformes à mettre en œuvre pour faciliter cette mutation ?



L'HUMANITÉ LA GOUVERNANCE

S. H. : J'en vois deux, tout aussi essentielles l'une que l'autre. La première réside dans la mise en place d'un Conseil de sécurité politique renouvelé et rendu légitime par sa composition et les moyens mis à sa disposition. Il serait élargi par l'accès, sur un plan d'égalité, des grandes nations émergentes d'Asie,



«Plus nous allons vers des régulations globales, plus nous avons besoin de mise en œuvre participati-

d'Amérique latine et d'Afrique et fonctionnerait sur le principe de décisions à la majorité, mais sans *veto*, ce principe anachronique qui, lorsqu'il est utilisé aujourd'hui, constitue en lui-même un aveu du manque de légitimité du Conseil.

Il devrait être en mesure de mener une politique préventive, dissuasive et, si nécessaire, interventionniste vis-à-vis des conflits potentiels ou réels que suscite le choc entre l'homogénéisation des sociétés et les crispations identitaires. À cet effet, il devra disposer d'une force d'intervention rapide, un corps de 10 000 professionnels du "maintien de la paix" (c'est une qualification tout à fait distincte du seul art militaire !), disponibles à tout moment.

La deuxième réforme serait la création d'un Conseil de sécurité économique et social, de même niveau que le Conseil de sécurité politique. Cette proposition a été faite de plusieurs côtés : Michael Gorbatchev, Richard von Weitzsecker et Jacques Delors, entre autres, en ont reconnu la nécessité.

Composé des 20 ou 25 États les plus peuplés ou les plus puissants de la planète, mais travaillant en étroit contact avec des représen-

tants de la société civile, ce second Conseil aurait pour responsabilité de piloter les différentes institutions et agences mondiales et régionales – telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et surtout l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – en fonction d'objectifs clairement définis dans le sens de la promotion des droits économiques et sociaux de tous.

Il n'est pas normal, par exemple, que les politiques mises en œuvre par le FMI soient aujourd'hui définies par un nombre restreint de grandes puissances dont les intérêts ne sont pas nécessairement conformes à la préservation des biens communs de l'humanité.

TSC : Il n'existe pas, pour l'instant, d'institution mondiale susceptible de réguler les questions d'accès à l'information et de partage des connaissances. Pensez-vous qu'il serait nécessaire d'en créer une ?

S. H. : L'information pose des problèmes bien spécifiques. Nous sommes nombreux à penser, à l'instar de Philippe Quéau, qu'il faut aménager les règles de la propriété intellectuelle afin d'éviter des déséquilibres majeurs entre nations et entre utilisateurs. Il faut aussi veiller à préserver la pluralité des sources d'information et des canaux de diffusion. Mais je n'imaginerai pas un organisme, placé auprès des Nations unies, qui serait chargé de sauvegarder l'accès de tous à l'information mondiale.

TSC : L'Europe a-t-elle un rôle spécifique à jouer sur ces questions ?

S. H. : À mes yeux, l'Europe devrait être le portedrapeau de la mise en place d'institutions mondiales répondant à cette idée de préservation des "biens communs de l'humanité". Car elle dispose dans son patrimoine d'une forte culture de l'universel. Un collègue américain me



Pour une Autorité mondiale de l'eau

par Riccardo Petrella



Professeur à l'université catholique de Louvain, Riccardo Petrella est également président du Groupe de Lisbonne et conseiller auprès de la

Les problèmes à résoudre pour que l'eau soit reconnue et considérée comme le premier bien commun de l'humanité et que l'accès à l'eau soit traité comme un droit humain et social sont de taille, même s'ils ne sont pas insolubles.

Trois d'entre eux émergent avec force et appellent des solutions inédites.

Reconnaître l'eau comme le premier bien commun de l'humanité est une nécessité. Mais cette reconnaissance bute sur un premier problème : l'inexistence politique et juridique de l'humanité. Tout le monde reconnaît que l'humanité existe, mais jusqu'à présent, cela n'a pas suffi pour lui accorder un statut de sujet politique et juridique comme on a su le faire pour le peuple ou la nation. Ces derniers ont été consacrés comme des sujets "souverains" à travers la formation de l'État démocratique et de l'État-nation. Rien de cela – même sous des formes atténuées – en ce qui concerne l'humanité. L'Organisation des Nations unies n'est pas l'organisation de l'humanité : ce sont les États membres qui ont des droits, des votes et des pouvoirs de *veto*. Comment reconnaître l'eau comme un bien commun de l'humanité si

le titulaire de ce bien n'est pas un sujet politique et juridique reconnu, titulaire de droits et de devoirs ?

La réponse à ce premier problème est affaire de conscience et de volonté politique. Ainsi, je propose que la partie la plus active de la société civile mondiale se fixe comme objectif non seulement de faire approuver dans les résolutions finales de la Conférence des Nations unies en 2002 ("Rio + 10") les principes que l'eau est un bien commun appartenant à l'humanité et que l'accès à l'eau est un droit humain et social dont la responsabilité revient à la collectivité, mais aussi de faire reconnaître l'humanité en tant que telle par la création d'une Autorité mondiale de l'eau (AME) au sein de l'ONU. L'AME aurait initialement les mêmes fonctions que l'organe de résolution des différends de l'OMC (faire respecter par tous les États, entreprises et organisations, les principes d'une "Charte de l'humanité pour l'eau au XXI^e siècle" et agir en tant qu'institution d'arbitrage et de solution des conflits éventuels) tout en étant beaucoup plus démocratique, transparente et responsable vis-à-vis de l'intérêt général : à cette fin, la mise en place d'un Parlement mondial de l'eau devrait être envisagée.

Mobiliser l'opinion publique

Le deuxième problème concerne le caractère de "bien commun" de l'eau. Proposer que l'eau reste ou redevienne un service public géré par des institutions et/ou des entreprises publiques semble irréaliste et peu "politiquement correct" à une époque où la plupart des pays dits développés ont opté pour la privatisation, généralisée ou partielle, des services d'eau. Tous les États membres de l'Union européenne s'apprêtent à ouvrir, libéraliser, déréglementer et,

in fine, privatiser les services d'eau conformément aux principes constitutifs du grand marché unique. La marge de manœuvre du gouvernement français en ce domaine est très réduite : on le voit mal combattre la privatisation des services d'eau alors que la France est l'un des pays les plus avancés dans le processus de privatisation – selon le système de la gestion déléguée – et que les principales compagnies mondiales de ce secteur sont françaises.

Contrairement à ce que pensent la plupart de nos dirigeants, ce débat n'a rien d'anodin. Privatiser l'eau signifie que nos sociétés acceptent symboliquement de réduire la vie à une marchandise. Cette acceptation n'étonne plus dans la mesure où nos sociétés ont opté ouvertement pour la marchandisation de la vie en autorisant le dépôt de brevets sur l'ensemble des éléments du capital biotique de notre planète.

Pour avancer vers des solutions, il faut que les forces progressistes retrouvent une capacité autonome de proposer une autre narration du monde – centrée sur la primauté absolue du droit à la vie pour tout être humain – et un autre ordre du jour. Le Forum social mondial de Porto Alegre, fin janvier 2001, devrait constituer un moment important de ce processus en vue des échéances, déjà fixées par les dominants, que sont le Sommet des Amériques (avril 2001 au Québec), les renégociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS, dans le cadre de l'OMC) et "Rio + 10". L'action de sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique devrait viser, d'une part, à décrédibiliser les politiques de privatisation des services d'eau (axées sur l'idée que l'accès à l'eau pour tous passe par des investissements gigantesques) ; d'autre part, à empêcher que les services d'eau

ne figurent sur la liste des services marchands faisant l'objet des négociations AGCS.

Définir un système de financement collectif



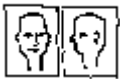
Privatiser l'eau signifie que nos sociétés acceptent symboliquement de réduire la vie à une marchandise.

Le troisième problème concerne le financement par la collectivité du coût nécessaire pour assurer l'accès de tout être humain à l'eau saine, en qualité et en quantité suffisantes. Selon la thèse devenue prédominante, c'est au consommateur qu'il revient de financer le coût de production de ce qu'il consomme. De plus, nous dit-on, le coût de l'accès à l'eau saine ne peut qu'augmenter à l'avenir. Les pouvoirs publics ne possèdent pas les ressources nécessaires pour assurer les investissements et n'auront pas la possibilité de les obtenir en levant des taxes supplémentaires ou en mobilisant l'épargne individuelle. Il n'y a que le secteur privé qui possède les capitaux nécessaires ou qui puisse les collecter. Cette argumentation est mystificatrice parce qu'elle se fonde sur le postulat que les citoyens sont définitivement allergiques aux principes du financement collectif des infrastructures et des biens communs. Et qu'elle tente d'accréditer l'idée qu'à tout coût pour une collectivité humaine doit correspondre un prix de marché. Ce qui est faux : la création d'une école de village a certainement un coût pour le budget de la collectivité ; mais personne, jusqu'à une époque récente, n'a pensé que ce coût devait se traduire par un prix payé par les élèves ou les parents.



L'information et la connaissance sont des biens publics mondiaux

par Philippe Quéau



Philippe Quéau est directeur de la division "société de l'information" à l'Unesco¹.

Plus un bien est "commun", plus il est difficile de le défendre contre les appétits des intérêts privés. Il faut donc concevoir des mécanismes de régulation spécifiques à ces "biens publics mondiaux" que sont l'information et le savoir.

Ces régulateurs, censés incarner l'intérêt général mondial, devront définir, par exemple, la notion d'"accès universel" à l'information.

Même si certains savoirs sont protégés par la propriété intellectuelle, leur intérêt public reste présent, en puissance. La société reconnaît à l'inventeur un monopole d'exploitation de son invention mais sur une période limitée, étant entendu que l'intérêt général exige que cette invention soit ensuite librement accessible à tous. Au bout de vingt ans, les brevets "tombent dans le domaine public". Plus généralement, le "maintien, l'avancement et la diffusion du savoir", la "conservation et la protection du patrimoine documentaire mondial" et "l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie" font partie des missions essentielles de l'Unesco,

au nom de l'intérêt général mondial.

Mais le progrès technologique n'ouvre pas équitablement à tous l'accès à l'information et pose une série de problèmes éthiques à l'échelle planétaire : qualité, fiabilité et diversité de l'information ; accès universel à l'information, en particulier à celle qui appartient au domaine public ; renforcement des capacités des archives, des bibliothèques et autres centres d'information...

L'existence même de biens publics, et c'est là un véritable paradoxe, peut produire des injustices structurelles et des problèmes difficiles de gestion équitable. Plus un bien est "commun", plus il est difficile de le défendre contre les appétits actifs des intérêts privés. Ceci est particulièrement flagrant à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il faut concevoir des mécanismes de régulation spécifiques aux "biens publics mondiaux". Il faut, par exemple, mettre en place un cadre juridique mondial ainsi que des institutions capables de défendre les biens publics mondiaux, d'en promouvoir l'accès quand ils sont sous-utilisés, et d'en taxer l'usage quand ils sont surutilisés.

Une régulation à l'échelle mondiale

Les régulateurs mondiaux sont censés incarner et protéger l'intérêt général mondial. Ils doivent définir, par exemple, la notion d'"accès universel" à l'information. Celle-ci recouvre aussi bien les questions d'accès à Internet, les péréquations tarifaires indispensables (au plan international), l'accès aux contenus eux-mêmes, par exemple aux informations du domaine public.

Les sujets de régulation mondiale ne manquent pas :

1 - Régulation des ressources publiques matérielles ou immatérielles, en particulier des res-

sources naturellement limitées (positions orbitales des satellites, fréquences hertziennes) ou, au contraire, insuffisamment exploitées (informations appartenant au "domaine public mondial"). Ceci devrait inclure la taxation de l'usage par des sociétés privées du patrimoine public mondial comme les orbites géostationnaires ou le fond des mers, utilisés par les câbles transocéaniques.

2 - Régulation de la concurrence "loyale" (telle



Après l'e-commerce, l'éducation en ligne, autrement dit

"l'e-ducation", est en passe de devenir la nouvelle frontière

qu'elle est définie par le traité de Rome) et adoption par l'OMC de lois antitrust de portée mondiale couvrant en particulier le domaine des télécommunications, des logiciels et du commerce électronique. La notion de compétition loyale exige que tous les opérateurs contrôlant les "services essentiels" et les "goulets d'étranglement" des réseaux (de la numérotation à la boucle locale) soient obligés de les ouvrir à leurs propres compétiteurs. Il faut veiller à l'accès "loyal" aux "services essentiels mondiaux", comme les centres mondiaux de routage Internet, actuellement dominés par quelques mégaopérateurs comme WorldCom. La compétition loyale exige que l'on mette fin aux pratiques des subventions croisées non transparentes entre certains services ou produits.

Exemples : l'intégration par Microsoft d'un navigateur dans son système d'exploitation ou le groupage "non transparent" de divers services par des câblo-opérateurs (TV, téléphone, Internet haut débit). Dans certains cas, paradoxalement, les obligations de service univer-

sel ou d'accès universel ont été utilisées par les monopoles locaux de télécommunication pour empêcher toute compétition effective. En jouant des subventions croisées "cachées", ils imposent à leurs compétiteurs putatifs des charges financières disproportionnées, au nom du service universel.

3 - Définition des politiques tarifaires et des subventions croisées à l'échelle mondiale pour les télécommunications internationales (cf. la décision unilatérale de la FCC américaine d'abandonner le système des "taxes de répartition" utilisé jusqu'alors dans la téléphonie internationale).

4 - Taxation des bénéfices réalisés sur les flux internationaux de télécommunication et taxation des brevets déposés à l'OMPI, à des fins de financement de projets de développement ou d'éducation.

5 - Révision de la gestion mondiale des droits de propriété intellectuelle pour créer un système ne barrant pas l'accès des pays en développement au savoir.

6 - Idée d'une "fiscalité mondiale" assurant aux Nations unies des ressources indépendantes des États, par exemple en taxant l'utilisation de biens publics mondiaux.

7 - Régulation des fusions et acquisitions globales. Celles-ci conduisent évidemment à des situations d'oligopoles, voire de monopoles. Une fusion autorisée dans un pays donné peut avoir un profond impact sur la compétition à l'étranger. Une fusion transnationale peut créer une nouvelle entité qui peut échapper aux lois antitrust dans les deux pays d'origine, tout en gagnant une part de marché excessive pour les



télécommunications entre ces deux pays. On voit bien là le besoin d'une autorité métanationale (qui pourrait être l'OMC ou l'UIT), habilitée à juger de l'opportunité de la mise en œuvre d'une loi antitrust mondiale – si elle existait.

La marchandisation du savoir

Après l'e-commerce, l'éducation en ligne, autrement dit "l'e-ducation", est en passe de devenir la nouvelle frontière de la Net-econo-



En filigrane, c'est la question de l'accès au savoir qui se pose, avec toute une cascade d'interrogations éminemment politiques.

mie. Un grand marché mondial de "l'e-ducation" se met d'ores et déjà en place. Délocalisée, dérégulée, l'e-ducation fait jouer la dure loi de l'offre et de la demande, au niveau mondial, dans les secteurs les plus lucratifs : enseignement universitaire de haut niveau, formation professionnelle, formation continue...

Les universités ayant une image et une réputation mondiales décident désormais de s'attaquer sans complexe au marché mondial virtuel de l'éducation. Des alliances stratégiques, selon le modèle des fusions et acquisitions, permettent de consolider les positions jusqu'à les rendre structurellement inexpugnables.

Par exemple, Reed Elsevier, propriétaire de la plus grande banque de données juridiques mondiales, Lexis-Nexis, crée son propre système de "classes virtuelles" et bénéficie évidemment d'une position privilégiée pour passer des accords avec les facultés de droit pour leur donner accès à sa banque de données.

L'offre éducative en ligne commence à exploser. Les grands groupes ont des stratégies résolument mondiales et cherchent déjà à fidéliser le client-étudiant pour lui assurer, au-delà de l'offre de formation, toute une gamme de services supplémentaires (recherche d'emploi, communautés d'utilisateurs, portails de formation permanente, crédits bancaires...). Bref, il s'agit bien d'éducation "tout au long de la vie", mais conçue comme un service commercial intégré et comme un produit d'appel, visant à fidéliser tout au long de sa vie professionnelle le "consommateur" de formation.

Le monde de l'éducation (comme celui des responsables politiques) n'a pas encore pris toute la mesure du choc à venir. De nouvelles questions se posent en effet, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle. On commence à déposer des brevets pour protéger des "méthodes d'apprentissage" et d'enseignement.

Si l'on se rappelle les ravages que peut faire un droit de la propriété intellectuelle trop compréhensif – comme la protection accordée à la méthode de vente de livres en ligne d'amazon.com (le brevet "one click") ou le brevet qui permet à Dell Computer de s'arroger une exclusivité sur la vente d'ordinateurs en ligne –, on peut à bon droit se montrer préoccupé d'une marchandisation à outrance du savoir et de l'éducation.

La bataille des droits s'annonce très rude, entre les auteurs, les universités et les éditeurs – en particulier ceux qui ont su s'assurer une position de contrôle stratégique (cf. la mainmise par les éditeurs scientifiques sur le copyright des articles de revues scientifiques, ou sur l'accès à des données pourtant réputées du domaine public – comme les bases de données juridiques).

L'humanité est-elle un "bien" pour elle-même ?

par Patrick Viveret

La grande question des "biens communs de l'humanité" que nous traitons dans ce numéro est traversée par un paradoxe : l'humanité elle-même dont il s'agit de sauvegarder les conditions de survie et de développement est-elle pour elle-même un bien ?

L'humanité digne d'attention, ce n'est pas celle qui a inventé les massacres, les génocides et les faits totalitaires. Mais celle qui est porteuse d'un potentiel à peine exploré d'humanisation qui devrait constituer la suite – sur le plan culturel, éthique et politique – du processus d'humanisation entamé, sur le plan biologique, il y a plusieurs dizaines de millions d'années.

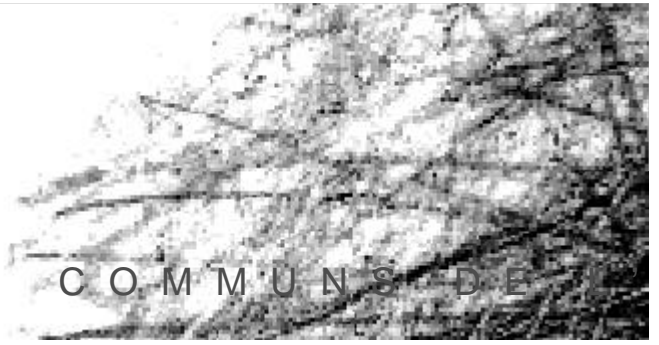
On connaît la fameuse plaisanterie : "La question du chaînon manquant entre l'homme et le singe a enfin trouvé sa solution : c'est nous !" Elle a l'avantage de pointer un paradoxe de la classification de Linné : notre espèce est fort peu *sapiens*, encore moins *sapiens sapiens*. Il serait plus juste, pour reprendre l'expression d'Edgar Morin, de dire que nous sommes des *Homo sapiens demens*, notre part de folie étant même plus visible que notre part de sagesse. Non que la sagesse n'ait pas été pensée et recherchée depuis l'aube de l'humanité. Mais outre que

cette quête ne concernait à chaque génération qu'un nombre limité d'êtres humains, elle apparaît essentiellement comme une question privée. La question qu'il faut nous poser, à l'aube de ce nouveau millénaire, c'est de savoir si le temps n'est pas venu d'en faire un projet politique.

En vérité, nous avons de moins en moins le choix : le prix que nous payons pour nos modes de vie est de plus en plus lourd sur le plan écologique et social. Nous allons vers de vraies catastrophes si l'humanité ne fait pas reculer sa démesure et si elle ne progresse pas en sagesse ¹. Du réchauffement climatique à la "vache folle", des guerres saintes au terrorisme, l'actualité nous montre chaque jour le prix de plus en plus lourd que l'humanité doit payer faute de traiter la question de sa propre inhumanité.

Le plus grand danger : la violence intérieure
 Cette hypothèse pose la question du rapport au politique. Car c'est bien le risque de la destruction, qu'il soit extérieur ou intérieur à la collectivité, qui fait émerger dans l'histoire humaine la question politique. Comment font les êtres humains pour se protéger de ce risque ? D'abord en le hiérarchisant, c'est-à-dire en déterminant quelle est la menace la plus importante : est-ce la nature, l'ennemi extérieur ou la barbarie intérieure ?

Les catastrophes naturelles, aussi violentes soient-elles, ont souvent pour effet de souder les humains entre eux en les solidarisant face à l'adversité : il suffit de voir, lors de catastrophes naturelles, les mouvements de solidarité spontanés qui réunissent des communautés traditionnellement opposées – par exemple, les gestes humanitaires des communautés turques ou grecques lors des tremblements de terre qui ont endeuillé leurs pays.



Ce qui fait de l'ennemi extérieur un danger plus redoutable que la catastrophe naturelle, c'est qu'il n'est pas totalement extérieur puisqu'il est humain. C'est par sa non-étrangeté, paradoxalement, qu'il est le plus dangereux. Mais s'il reste extérieur, il n'a pas les moyens d'exercer la menace la plus radicale qui soit : celle d'une



À l'heure de la fin de la coupure du monde en deux blocs, nous verrons déferler

de nouvelles guerres civiles, rançon d'une mondialisation

autodestruction psychique et morale.

La violence intérieure est la plus dangereuse car elle atteint le désir de vie lui-même. L'histoire politique de l'humanité est d'abord l'histoire des moyens pour éviter le risque d'autodestruction des communautés du fait de leur propre violence et de leur propre haine intérieure. C'est d'abord la peur de la guerre civile qui constitue le politique.

Dans cette perspective, la guerre extérieure est davantage une solution qu'un problème : la canalisation de l'agressivité humaine vers l'extérieur constitue le moyen le plus simple de pacifier et de "civiliser" l'espace intérieur. Toutes les formes de régulation politique que se sont données les communautés humaines, des tribus aux nations et des cités aux empires, ont pour point commun de traiter prioritairement la violence intérieure par l'exorcisation de la haine et de la violence sur l'étranger, le barbare, l'infidèle...

La nouveauté de la question politique
Trois éléments transforment profondément la

question politique pour ceux qui se posent la question au niveau de l'humanité dans son ensemble. Le premier est technologique, le second écologique, le troisième anthropologique.

1 - Le changement technologique, caractérisé par l'entrée dans l'ère informationnelle, bouleverse les formes classiques des sociétés industrielles, structurées autour du triptyque travail/salaire/État-nation. Les télécommunications créent un espace-monde dématérialisé où la production et le revenu deviennent de plus en plus déconnectés de la production de richesse. La financiarisation et la mondialisation d'une économie de plus en plus spéculative auraient été impossibles sans l'informatique.

2 - Le changement écologique vient du fait que nous avons moins besoin de nous protéger de la nature que de la protéger elle-même afin de ne pas dégrader irrémédiablement notre "niche écologique". Le pilotage du fragile vaisseau spatial qu'est notre planète pose la question de sa gouvernance, sauf à aller vers des catastrophes écologiques ou éco-anthropiques croissantes.

3 - Le changement anthropologique fait système avec les deux précédents : le ressort traditionnel du politique – la pacification intérieure par exportation de la violence – ne fonctionne plus à l'échelle planétaire... du moins tant que nous n'avons pas découvert d'extra-terrestres pour tenter de le reproduire ! Il est d'ailleurs significatif de voir ce risque reconstitué à l'état fantasmatique dans des films comme *Independance Day*.

Tant que les régulations politiques resteront principalement fondées sur la menace extérieu-

re, elles seront impuissantes à régler le problème de la gouvernance mondiale. Pour la même raison, à l'heure de la fin de la coupure du monde en deux blocs, nous verrons déferler de nouvelles guerres civiles, rançon d'une mondialisation sans régulation politique : la Yougoslavie, le Rwanda, la Côte-d'Ivoire et le Proche-Orient constituent les modèles tragiques de ces nouvelles destructions, d'autant plus redoutables qu'elles manifestent, derrière leur apparente singularité, l'universalité du problème de la haine entre frères et voisins.

L'analyse des forces adverses

Pour traiter le problème de la barbarie intérieure de l'humanité, la gouvernance mondiale devrait être capable de s'appuyer sur les traditions qui se sont attaquées à cette question radicale, depuis les sagesses millénaires jusqu'à la tradition démocratique.

Ne pas transformer un adversaire en ennemi ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'adversaires. Il est des forces qui, consciemment ou inconsciemment, trouvent avantage à maintenir la mondialisation irresponsable et non solidaire qui caractérise l'état présent de la planète. Ce sont celles qui n'ont pas intérêt à voir émerger des régulations mondiales démocratiques soit parce qu'elles se nourrissent structurellement du désordre (mafias), soit parce qu'elles disposent ainsi d'une surpuissance (les États-Unis et, à moindre degré, les pays du G7), soit encore parce qu'elles sont culturellement hostiles à la démocratie (intégrismes de toutes natures). Construire des conflits féconds avec ces forces constitue une alternative à une violence qui est en train de réémerger partout comme rançon de l'apartheid social mondial et des grands replis tribaux. Cela suppose de les analyser avec soin pour ne pas se tromper d'adversaires,

de savoir choisir ses alliés, et de savoir, éventuellement, pratiquer des alliances à géométrie variable sans basculer pour autant dans l'opportunisme.

L'approche micro/macro/méso



À des moments cruciaux de l'histoire, un regard neuf sur le monde a produit des bouleversements culturels

qui ont survécu bien au-delà des conditions structurelles dans lesquelles il a émergé.

Comment articuler deux approches présentées traditionnellement comme alternatives : changer les structures ou les mentalités, changer la vie ou changer de vie ? D'abord en montrant en quoi elles se conditionnent mutuellement ; ensuite en travaillant sur le niveau médian (ou méso) d'articulation et de transformation capable d'impulser des autorégulations positives.

L'articulation mentalités /structures doit d'abord être pensée à l'envers... c'est-à-dire à l'envers de l'approche traditionnelle ! Ce sont les bouleversements de mentalité qui, sur le long terme, produisent les effets les plus importants. Certes, il existe une relation systémique entre les deux catégories de changements : Bouddha, Socrate, Jésus, Mahomet ou Marx n'étaient pas des extraterrestres ! Leur pensée, leur parole et leur action sont nées dans des états économiques, sociaux et politiques déterminés qui ont marqué leur propre vision du monde. Mais l'essentiel est qu'à des moments cruciaux de l'histoire, une manière radicalement neuve de regarder le monde et



de lui donner sens a produit des bouleversements culturels qui ont survécu bien au-delà des conditions structurelles dans lesquelles ils ont émergé.

La raison de cette supériorité du mental sur le "structurel" est, somme toute, assez simple. Ce qui différencie l'humain des autres espèces, c'est précisément son mental : c'est de lui que procèdent parole, activité réflexive et imaginative. Aucune production économique, la plus matérielle soit-elle, n'est possible sans pensée, sans parole et sans imagination.

Cette inversion dans l'ordre des effets est essentielle pour construire à l'échelle planétaire une alliance qui lie la préservation des "biens communs" de l'humanité à celle de l'humanité elle-même, menacée par sa part d'inhumanité. L'une des priorités est alors de détecter quels sont, dans le monde contemporain, les personnes et les groupes porteurs de visions culturelles et spirituelles (au sens non réducteur du terme) qui jouent ou joueront un rôle essentiel pour faire advenir l'idée que l'humanité est entrée dans une nouvelle ère de son histoire et qu'elle a besoin de nouveaux cadres conceptuels, culturels et éthiques pour accompagner cette grande mutation.

Mais ces bouleversements culturels ne produisent des effets à long terme que s'ils sont portés par des "milieux de propagation". C'est ici que le rapport aux changements structurels est important. D'abord parce qu'il faut réunir des conditions minimales pour qu'il y ait émergence et propagation de ces imaginaires : si une

collectivité est complètement mobilisée par sa survie, elle ne sera pas source de culture. Ensuite, parce qu'à ces conditions d'émergen-



L'essence du politique est de tirer le meilleur des êtres humains tels qu'ils sont.

ce, il faut ajouter des médiations transformatrices.

Les régulations émotionnelles

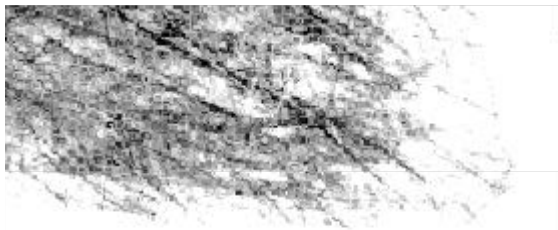
C'est ici que nous retrouvons une piste moins évidente : celle des régulations émotionnelles.

Si le rêve des alchimistes a toujours été de transformer le plomb en or, celui des politiques pourrait se résumer par la célèbre phrase de Mandeville : comment fabriquer des vertus publiques avec des vices privés ?

L'essence du politique est en effet de tirer le meilleur des êtres humains tels qu'ils sont. Comme le notait Max Weber dans *Le Savant et le politique*, c'est pour un gouvernant, une faute professionnelle de postuler que les êtres humains sont bons. C'en serait une autre, symétrique, que de postuler qu'ils sont mauvais. Dans un cas comme dans l'autre, nous

sommes en présence de tentatives de sortie de la condition humaine qui se paient très cher. Car le propre de la condition humaine, c'est précisément sa mixité et son métissage : biologique, sexuel, éthique, etc. Comment faire un bon usage de cette mixité qui porte en soi la double possibilité de rendre les êtres humains admirables ou monstrueux ?





Sur ce point, il faut être attentif aux grands mécanismes d'autorégulation qui génèrent les lois de transformation du micro au macro. Prenons l'exemple de deux transformateurs passionnés qui ont relativement bien fonctionné et sont aujourd'hui en crise faute de régulation mondiale : la démocratie et le marché. La première régule la passion de pouvoir en la pacifiant, la seconde la passion de richesse en la faisant concourir à l'échange. D'autres exemples de transformateurs existent au sein des États-nations : les mutuelles et assurances, par exemple, créent des logiques coopératives entre des individus poursuivant des intérêts individuels.

Cette logique transformatrice ne fonctionne que si une partie au moins des acteurs a clairement conscience des raisons pour lesquelles le mécanisme marche. Sans démocrates convaincus, sans mutualistes passionnés, sans acteurs conscients qu'un marché a besoin de confiance et de paix, il vient un moment où le mécanisme d'autorégulation s'inverse : la démocratie se réduit à une pure lutte pour le pouvoir, le mutualisme tourne au corporatisme, et le marché laisse la place à une logique d'accaparement connue sous le nom de capitalisme.

Nous sommes précisément dans une phase de crise des grands mécanismes d'autorégulation qui avaient structuré les années 60 et 70. D'un côté, l'absence de régulation mondiale – politique, juridique et financière – n'a pas permis à ces mécanismes producteurs d'échange et de coopération d'atteindre la taille mondiale. De l'autre, la prédominance d'une idéologie individualiste et cynique détruit la substance de ces processus.

C'est donc un double défi que d'aider à l'émergence d'une vision mondiale fondée sur la

logique coopérative et de voir à quelles conditions les mécanismes d'autorégulation qui ont bien fonctionné sur des territoires restreints pourraient être transposés à l'échelle planétaire.

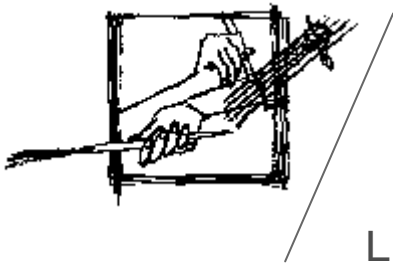
Acteurs de la transformation

L'ampleur du défi paraît telle, face à la modeste des moyens, que beaucoup baissent les bras. Pourtant, si nous savons regarder, bien des éléments, qui seraient les éléments constitutifs de ce renouveau politique, sont déjà en place et verraient leur énergie multipliée si un projet catalysant des pratiques sociales et politiques nouvelles était élaboré.

Il en est ainsi de la dimension pluriterritoriale nécessaire au nouveau mouvement civique et social en cours d'émergence. Il existe aujourd'hui des initiatives de citoyenneté au quadruple niveau local, national, continental et mondial. Des sixièmes assises de la démocratie locale² jusqu'au mouvement international "Un autre monde est possible" en passant par les réseaux civiques européens et nationaux, toutes ces réalités témoignent d'une émergence dont *Transversales* se fait régulièrement l'écho.

Le souci d'établir un rapport entre citoyenneté et art de vivre semble être une autre caractéristique de ces mouvements, pour lesquels le malaise de nos sociétés est en grande partie dû à leur perte de substance éthique et culturelle. La capacité de créer la confiance et la convivialité – si absente des lieux où la lutte pour le pouvoir fait rage³ – constitue, dans cette perspective, une dimension centrale d'une stratégie fondée sur l'échange réciproque.

Un autre vecteur de mutualisation passe par l'usage intelligent des nouvelles technologies de communication permettant l'échange à distance. Outre les bénéfiques pratiques de ces



L'ART EN

Proche de l'art cinétique et des milieux surréalistes, Agam vient de présenter une exposition rétrospective de son œuvre (au château de Sédières, près de Tulle). Porte-drapeau de la quatrième dimension et de "l'art en mouvement", il vient de recevoir le Prix Comenius de l'Unesco décerné pour l'invention pédagogique la plus novatrice.

Transversales Science/Culture : À travers votre démarche, on retrouve les interrogations de Franck Popper, l'un des premiers théoriciens de l'art cinétique : quel est le rapport entre matérialité, plasticité, spiritualité dans votre œuvre ?

Agam : Tout en étant préoccupé du problème artistique contemporain, je dirais qu'une des sources importantes de mon inspiration jaillit de ma volonté de donner une forme d'expression plastique et picturale à l'antique concept hébraïque de la réalité qui diffère dans son essence de ceux de toutes les autres civilisations et qui n'a jamais trouvé, à mon avis, une véritable expression artistique. Étant fils de rabbin, depuis mon enfance, je me suis mis à réfléchir sur le vrai sens du commandement biblique qui interdit toute image figée de la réalité. Ceci m'a amené par la suite à

saisir la notion que la Cabale (les études mystiques du judaïsme) attribue au sens divin de la forme. La "forme", dit-elle, n'est complète que quand elle est infinie. Autrement dit, la "forme" est constituée d'une totalité infinie de formes insaisissables par l'homme. Le terme de Jehovah est une expression grammaticale qui signifie "un constant devenir", comme la vie. Ceci montre la dimension plastique et spirituelle exigée vis-à-vis de la création artistique.

TSC : Les critiques d'art qui analysent votre démarche mettent essentiellement en avant votre conception du temps et votre volonté de nous en faire éprouver la sensibilité...

Agam : Le concept biblique de la notion du temps, depuis le moment où Adam a goûté le fruit de l'arbre de la connaissance et a pris conscience de la réalité, découvrant la mortalité, diffère en son essence de celui des autres civilisations, et particulièrement l'égyptienne qui croyait en des choses qui existaient mal-

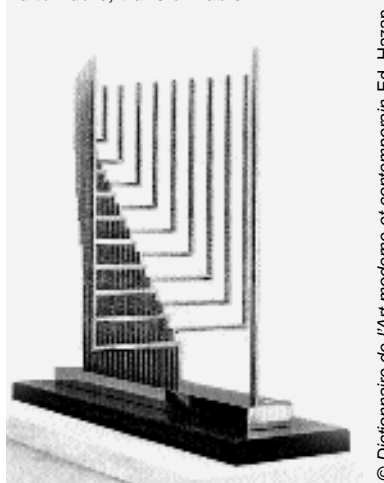
gré le temps (l'éternité). En témoignent les pyramides, la pratique de l'embaumement et le fait même de l'expression plastique qui résulte de l'immobilisation du temps et de la perpétuation de l'éphémère. Moïse a eu la volonté d'édifier une société révolutionnaire basée sur la vie. Il a interdit, dès son premier commandement, de réaliser et de croire en une image immobile de la réalité. Je considère les œuvres d'art à deux ou trois dimensions comme des "pierres tombales" qui symbolisent un événement du passé.

TSC : Quel sens doit-on percevoir dans vos vœux ?

Agam : J'introduis dans toute ma démarche une quatrième dimension qui est l'élément le plus important qui nous projette dans le "devenir" et au-delà du visible, et offre une vision de la simultanéité. Je

prône le "merveilleux de la vie" par opposition au "culte de la mort". Je mets en valeur le culte de la vie et le temps qui se

AGAM.
Malooth, 1970,
laiton doré, transformable.



© Dictionnaire de l'Art moderne et contemporain, Ed. Hazan, 1992.

« Mettre les humains face à l'unique »

Un entretien d'André Parinaud

réalise. Mon intention est de créer une œuvre d'art existant au-delà du visible et qui ne pourrait être saisie que par étapes, en toute conscience qu'il ne s'agit là que d'une révélation partielle et dynamique et non de la perpétuation finie d'une chose qui existe. Mon but est de montrer le visible en tant que possibilité en perpétuel devenir. Voilà la quatrième dimension.

TSC : Vous êtes l'un des rares artistes contemporains à utiliser le terme d'amour pour commenter ses recherches : « Je voudrais, avec mon œuvre, placer le spectateur devant un monde qui est unique et non un », écrivez-vous...

Agam : L'amour, pour moi, n'est pas seulement ce sentiment qui désigne la sollicitude envers ses proches ou l'attirance et la tendresse partagées par un homme et une femme. L'amour est ce courant fort et profond qui nous dirige et nous meut impérieusement vers des objectifs qui sont au-delà de notre existence et de notre être propre. C'est cette volonté qui nous amène à penser au bien-être d'autrui dans toute la richesse de ses manifestations et de ses possibilités. L'amour est ce qui parle de la volonté de donner et de partager, de faire le bien de

façon désintéressée et sans conditions. On ne peut mesurer cette force invisible à peine connue, mais qui est la raison et la source véritable de la vie, et peut-être même de l'univers.

TSC : Pourquoi dites-vous "à peine connue" ?

Agam : La science a négligé d'explorer les arcanes de cette immense force. Jusqu'à présent, ce sont surtout les artistes, les poètes, les hommes de foi qui se sont penchés – chacun à sa manière – sur les multiples figures de l'amour afin de les dévoiler, d'en explorer les incidences, d'en éclairer les facettes... Il serait temps que cette puissance-force qu'est l'amour, simple et complexe et dont le mystère sous-tend toute action et toute vie, soit considérée comme un digne objet de recherche et que sa complexité soit approchée à l'instar de la complexité inouïe de l'atome et de la molécule.

TSC : Vous prônez en quelque sorte la mise au jour d'une nouvelle discipline scientifique ?

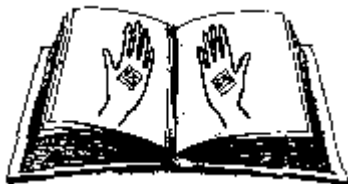
Agam : Une telle recherche exige une attitude scientifique novatrice au-delà de la quantification et de la désignation du perceptible, semblable à la relativité d'Einstein et à la nouvelle physique quantique. Il me



En bref...

semble que les mots Ouverture de Mains d'Œuvres désignent des évidences nous éloignant de la compréhension de la notion d'amour qui apparaît par définition plus spirituelle que strictement rationnelle. Il existe une discipline scientifique, à la fois génétique-morphologique, qui met en évidence une énergie particulière à l'origine de toute création – éducation, politique, technologies de l'information et de la communication. La production artistique et l'accompagnement de projets artistiques et œuvres comme un appel à une tentative d'orienter l'intelligence vers les valeurs prospectives d'un autre humanisme ?

Agam : C'est la question la plus cher. Me pouvez-vous donner du relief à l'invisible. En exposant récemment dans un univers des rencontres de Cassandre, que ce que l'on peut considérer comme des recherches d'avant-garde, j'ai pu une nouvelle fois expérimenter la fascination des spectateurs face à une orientation nouvelle et ludique qui cherche à révéler la vérité du réel pour en trouver le sens, réflexion sur la place de l'art dans notre société. Elle a notamment été à l'origine d'un appel, publié dans Libération, en faveur de la reconnaissance des "nouveaux lieux culturels" (friches, squatts, hôpitaux, prisons...) et visant à « dépasser le clivage entre esthétique et politique ». Cassandre est également à l'origine d'une banque de données "en ligne" pour mieux connaître les équipes à l'intersection du monde de l'art et des questions de société (www.horschamp.org)



FENÊTRES SUR...



Les réseaux

Les futurs de l'Europe : réflexions autour de cinq scénarios

En s'appuyant sur le travail entrepris à partir de 1997 par la cellule de prospective de la Commission européenne "Scénarios Europe 2010, cinq avenir possibles pour l'Europe", l'association "Europe 99, politique de civilisation" a organisé un débat le 25 novembre en présence de personnalités des milieux politiques, intellectuels et culturels. Il s'agissait d'une part, de permettre une appropriation citoyenne des possibles futurs de l'Europe, et d'autre part, de réfléchir sur les questions portant plus directement sur les sociétés européennes et leurs évolutions probables que sur les thématiques relevant de la construction institutionnelle *stricto sensu* de l'Union. Ainsi, les scénarios (dont les résumés sont en ligne sur le site www.quelle-europe.org afin de poursuivre le débat avec les internautes) s'attèlent à donner une vision à horizon de 10 à 15 ans selon cinq options : "le triomphe des marchés" qui voit les valeurs de

flexibilité, d'individualisme, mais aussi les logiques inégalitaires, dominer ; "les cent fleurs" qui mettent en avant la multiplication des structures informelles et locales permettant une création forte de liens sociaux, plus ouverte aux débats, sans pour autant parvenir à un équilibre satisfaisant. Dans "les sociétés de création", les valeurs de solidarité figurent parmi les motivations de la révolte contre la rationalité économique dominante, impliquant un renouvellement des élites politiques. Dans le scénario des "responsabilités partagées", la décentralisation des pouvoirs s'opère de façon ordonnée où des structures horizontales fondées sur l'évaluation et le dialogue avec les différents acteurs parviennent à se mettre en place. Enfin "les voisinages turbulents" met en scène une régression à l'échelle de l'Europe où domine le retour de l'obsession sécuritaire sur fond de conflits

armés. Ainsi que le rappelait la citation de Borges, mise en exergue des scénarios 2010, « nous savons une seule chose du futur, ou plutôt des futurs : il ne ressemblera pas au présent ». Ce qui est aussi poser la problématique de la gestion du principe d'incertitude. Et Patrick Viveret de se demander si la question centrale que l'Europe devra affronter n'est pas précisément la

question anthropologique qui invite à la nécessité impérieuse de la transformation du fonctionnement politique dont la libération des imaginaires, à travers le débat public, pourrait constituer l'un des éléments fondamentaux. Mais si le pire n'est jamais sûr, il importe cependant ainsi que le soulignait Jacques Robin, « de prendre en compte notre rapport à la biosphère qui risque fort



Nos lecteurs

Déconstruire l'Europe ?

« J'ai été très déçu par les quelques articles consacrés à l'Europe [dans le numéro 65]. Ces articles décrivent une Crise, ni plus ni moins, et vous éprouvez, semble-t-il, une certaine gêne à en parler. (...) Après le marché unique, la monnaie unique, la pensée unique, voilà la constitution unique... (le droit se substitue-t-il à la politique ?). Toute cette conception de l'Europe est inadaptée, et elle nous amène dans une impasse ; il faut le reconnaître, clairement. (...)

Je pense qu'il faut entériner le fait que l'Europe de Maastricht était une utopie et ne peut exister. Il faut déconstruire l'Europe et construire quelque chose de nouveau. »

Jean-Pierre Nigoul (Carpentras)

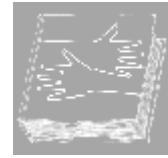
Vive la clarté !

« L'annonce d'une nouvelle formule pour décembre m'incite à ces quelques remarques de forme et très amicales.

Si possible, veillez à une écriture accessible à vos lecteurs – j'espère pas tous de niveau Bac + X ! Le numéro 64 est digeste et à mon goût. Les deux précédents plus difficiles : vocabulaire et références à expliciter, etc. Parallèlement, et de manière constante, merci de citer les auteurs. Et un aperçu du tirage – stable, en progrès ou en chute ? – peut être utile aussi. »

Henri Micoud (La Côte-Saint-André)

NDLR : Le tirage de *Transversales Science/Culture* (3 000 exemplaires) est en progression constante. La nouvelle formule doit aussi être l'occasion d'améliorer la clarté et la lisibilité. Nous nous efforcerons donc de répondre plus complètement à vos attentes dans les mois qui viennent...



Eloge de la subjectivité radicale

Qu'y a-t-il de commun entre les zapatistes mexicains, les paysans sans terre, les militants d'Attac ou d'Act-up, les collectifs de sans-papiers ou les réseaux d'échanges de savoir ? Dans leur livre *Du contre-pouvoir*, Miguel Benassayag, philosophe et psychanalyste, et Diego Sztulwark, enseignant à l'université de Buenos Aires, montrent que ces nouveaux mouvements, tout en partant d'une critique fondamentale du système, refusent d'entrer dans la logique de la conquête du pouvoir. Ce qui caractérise cette nouvelle posture militante, c'est la volonté de développer des pratiques alternatives constituant déjà des embryons de contre-pouvoir. Pour les auteurs, le point de départ de cette contre-offensive se situe au 1er janvier 1994, lorsque les zapatistes ont occupé la ville de San Cristobal de Las Casas, dans l'État mexicain du Chiapas. «Il s'agit d'une véritable sensibilité révolutionnaire pour laquelle le néo-libéralisme, la société de l'argent et du profit non seulement ne sont pas "indépassables", mais sont tout simplement à dépasser. C'est précisément ce

dépassement qui est au cœur de ce que nous nommons la "nouvelle radicalité" dans la mesure où il n'est plus légitimé au nom d'un modèle déterminé mais tout simplement au nom de la vie». À partir de là, l'émancipation, comme le résumant les auteurs, «est avant tout existentielle et pas simplement économique ou politique.» Cette posture inédite, qui rappelle les invitations à la construction d'une "subjectivité radicale" des situationnistes, a aussi ses exigences : «Le désir (politique) qui mène à l'engagement se lie avec l'être même de l'exigence et jamais avec le "rôle" qui nous situe dans la structure sociale conformément à la norme, au pouvoir.» Délibérément optimiste, cet ouvrage dégage des lignes de force entre tous les nouveaux mouvements civiques et sociaux et leur donne ainsi des perspectives communes. Il se situe bien dans le fil directeur que *Transversales* compte affirmer dans les prochains mois : l'articulation entre positions de vie personnelles et transformations collectives. Du contre-pouvoir, par Miguel Benassayag et Diego Sztulwark

Transversales n SCIENCE / CULTURE

<http://www.globenet.org/transversales/>

Venez visiter le site et faites-nous part de vos réactions !

Rédaction n Courrier des lecteurs

21, boulevard de Grenelle 75015 - Paris
Tél : 01 45 78 34 05 - Fax : 01 45 78 34 02
E-mail : transversales@globenet.org

Abonnements

Transversales, Service abonnements
60646 Chantilly cedex France
Tél : 03 44 62 57 80

Éditeur

Transversales n SCIENCE / CULTURE

S.A. au capital de 250 000 F à directoire et conseil de surveillance

Conseil de surveillance

Jacques Robin, président ; Claude Alphandéry, vice-président

Actionnaires

Association Grit (actionnaire majoritaire) n S.A. Le Monde diplomatique (actionnaire minoritaire principal) n Fondation Charles Léopold Mayer n Macif Participations n Les Publications de la Vie n Scop Chèque déjeuner n Gestion Pierre Cardin n Claude Alphandéry n S.A. M. Hervé

Directoire

Bruno Lombard, président ; Philippe Merlant

Directeur de la publication

Bruno Lombard

Rédaction

Rédacteur en chef : Philippe Merlant
Secrétariat de rédaction : Maud Mokaddem
Conseil artistique : Lilia Moglia
Conception graphique : Patricia Chapuis

Collaborateurs réguliers de la rédaction

Henri Atlan, Elisabetta Bucolo, Alain Caillé, Brigitte Chamak, Jean Chesneaux, André Gorz, Anne-Brigitte Kern, Jean Liberman, Stéphane Martayan, Dominique Méda, Edgar Morin, Basarab Nicolescu, Gérard Paquet, Denis Pansu, André Parinaud, René Passet, Riccardo Petrella, Valérie Peugeot, Martine Rêmond-Gouilloud, Jacques Robin, Joël de Rosnay, Roger Sue, Jacques Testart, Patrick Viveret, Ann-Corinne Zimmer

Correcteurs

Alain Queignec, Jean Werquin.

Administration

Bruno Lombard

Relations abonnés

Maud Mokaddem

Imprimerie

Imprimerie E.T.C. - BP 198, 76196 Yvetot cedex
ISSN : N° 1145-5284 n N° de commission paritaire : 66924
Dépôt légal : janvier 1990

Abonnements

Individuel : 400 F n Étudiant/chômeur : 200 F n Association (envoi de 5 ex.) : 1 400 F n Entreprise (envoi de 5 ex.) : 1 800 F n Soutien (envoi en nombre) : 5 000 F n Abonnement hors Union européenne : ajouter 50 F aux tarifs ci-dessus (correspondant au différentiel de frais d'affranchissement sur l'année)
Vente au numéro : 70 F n Étudiant/chômeur ; abonnés : 35 F

Documents

Mieux penser l'écologie, 70 F (50 F abonnés) n Garantir le revenu, 100 F (85 F abonnés) n Jacques Robin, Quand le travail quitte la société post-industrielle (tome II), 50 F (45 F abonnés)

